

RAPPORT

Repenser nos sociétés à l'aune des
Objectifs de développement durable

Gouvernance et développement durable

– Sous la direction de
Jennifer De Temmerman et Alain Dubois

– Avec les contributions de Luc Bellière,
Charles-Benoît Heidsieck,
Béatrice Héraud, Brice Lalonde,
Bettina Laville et Vaia Tuuhia



Préface

– Jennifer De Temmerman et Alain Dubois

Remettons ensemble notre monde en question pour mieux construire demain

Depuis plusieurs mois, la France, comme la plupart des pays, est soumise au rythme du coronavirus.

La pandémie qui frappe le monde depuis la fin 2019 a bouleversé nos quotidiens. Nos frontières ne sont que constructions chimériques et personne n'est réellement épargné. Partout, les soignants, les forces de l'ordre et de sécurité, toute sorte de personnels auxiliaires souvent « invisibles » sont en première ligne. Les producteurs, les artisans, les transporteurs et les commerçants assurent la continuité de l'approvisionnement. Mais dans quelles conditions ?

Des premières alertes lancées par la Chine en décembre 2019 à la déclaration de pandémie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) début mars 2020, notre société a été ébranlée par l'émergence de cette menace invisible, jusqu'à l'état de confinement comme une parenthèse improbable de nos certitudes. Ce confinement pourrait d'ailleurs être une nouvelle fois imposé, comme en Israël.

Alors que chacun a tenté, depuis, de s'adapter à sa manière, le coronavirus a mis en lumière nos fragilités autant que nos forces.

Nous voyons encore aujourd'hui des réseaux d'entraide se créer et l'humanité révéler le meilleur d'elle-même. Mais nous constatons aussi, malheureusement, une fois encore le manque de résilience de notre organisation sociétale et la fragilité de nos

modèles économiques et financiers. Nous ne savons pas quand nous en aurons fini avec cette crise.

Pourtant, ce n'est pas la première épidémie à portée internationale. Ces dernières décennies ont été marquées par les virus H1N1, Ebola et Zika, mais la propagation est demeurée relativement restreinte à certains continents et les autorités sanitaires ont souvent réussi à les circonscrire à certaines espèces animales avant la transmission (possible toutefois) à l'homme sur nos territoires. D'autres épidémies nous sont tellement familières qu'elles ne sont plus perçues comme telles (grippe ou sida).

Aussi ces menaces n'ont-elles peut-être pas suffisamment été prises au sérieux comme le suggérait pourtant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en 2016 à travers la voix de Sílvia Eloïsa Bonet, rapporteure, parlementaire de la principauté d'Andorre :

« Certains experts sont convaincus que la prochaine menace de contamination à l'échelle internationale proviendra d'un autre virus, très probablement transmis par voie respiratoire ou aérienne comme le SRAS, et susceptible de se propager sur de grandes distances et plus rapidement, à l'image de la flambée épidémique survenue en République de Corée en mai 2015, avec un schéma comportemental totalement différent de l'épidémie d'Ebola¹. »

Cet extrait aux accents prophétiques souligne malheureusement une fois encore le manque de crédit accordé par les autorités politiques, et parfois l'opinion publique, à la parole des experts et scientifiques. Il en est de même pour les alertes lancées depuis des décennies au sujet de l'urgence climatique ou, plus récemment, sur la perte de biodiversité.

Jennifer De Temmerman est députée du Nord – 15^e circonscription, membre de la commission des finances à l'Assemblée nationale et de la commission des affaires sociales, de la santé et du développement durable à l'Assemblée, parlementaire du Conseil de l'Europe.

Alain Dubois est président des Acteurs régionaux du développement durable et membre du Comité 21. Il a été secrétaire national des Amis de la Terre (1983-1992), chargé de mission au ministère du Développement durable (1992-2006), conseiller développement durable au cabinet du maire de Valenciennes (2006-2010) et délégué RSE Orange Nord-de-France (2010-2017).

1. « La gestion des urgences de santé publique de portée internationale », Assemblée parlementaire, session 2016, deuxième partie de session.

Le temps semble suspendu, mais il ne s'agit pas de refaire le passé et de s'étendre sur ce qui n'a pas été fait, même si l'on peut le regretter. Il s'agit au contraire de tirer des leçons de ces échecs et de mettre à profit cette situation inédite pour réfléchir au monde de demain.

Si nous ne devons avoir qu'une certitude, ce serait qu'il ne faut surtout pas reprendre la course antérieure. Les scientifiques alertent. Les associations, les organisations syndicales, de nombreuses personnalités multiplient les interventions en ce sens. Nous devons faire bloc face à l'ennemi invisible. Le confinement et son après doivent être mis au profit de la réflexion. Aucune épidémie ne nous prendra notre liberté de penser. Refusons les théories de l'effondrement et du désespoir. Remettons ensemble notre monde en question pour mieux construire demain.

Ce qui est sûr, c'est que cette épidémie met en lumière nos faiblesses : inégalités sociales, territoriales, fragilité de notre système de santé en raison du manque de moyens, fracture numérique, dépendance énergétique ou sanitaire, interdépendance de nos systèmes économiques et de nos appareils de productions, conséquences néfastes de la désindustrialisation.

Elle met aussi en valeur la solidarité des populations au niveau local avec la mise en place de réseaux de couturières pour produire des masques en tissu, ou encore l'organisation autour des sans-abri qui n'ont plus eu de lieu pour s'approvisionner en eau durant le confinement. Au niveau international, on peut noter le don par Taiwan de 10 millions de masques aux pays les plus touchés par la Covid-19.

Cette épidémie questionne notre modèle économique et sociétal. Une fois encore, comme lors de la crise de 2008, nos gouvernements sont obligés de prendre des mesures économiques fortes afin de préserver l'emploi et les entreprises. Pour la première fois, les ministres européens des Finances ont décidé d'activer la clause dérogatoire générale prévue par le Pacte de stabilité et de croissance et qui permet de déroger pendant un temps limité à la célèbre règle de

3 % de déficit public et de 60 % de dette publique. Ce qui n'avait jamais été envisagé pour l'urgence écologique alors que les conditions climatiques, les bouleversements de la biodiversité ou encore la déforestation sont identifiés depuis des années comme des facteurs pouvant favoriser l'apparition et accélérer la propagation de potentielles épidémies, capables de mettre à mal l'économie.

Le coronavirus marque une crise dans notre société. L'histoire est jalonnée de crises qui ont accompagné des tournants et qui ont permis l'émergence du pire comme du meilleur. La Révolution française, avec sa part d'horreurs et de vicissitudes, a construit en partie notre modèle démocratique. La Première Guerre mondiale a conduit à une seconde guerre, bien pire. Mais celle-là a donné naissance à de grandes institutions internationales, comme le Conseil de l'Europe, gardien des droits humains sur notre continent, et l'ONU.

Cette crise et ces épreuves doivent être l'occasion pacifique de transformer notre société pour préserver notre humanité et rétablir l'équilibre de notre planète. Pour y parvenir, nous devons profiter de cet outil fabuleux qu'est l'Agenda 2030.

Cela se fera par la concertation et par une prise de conscience collective. De nombreux spécialistes et chercheurs ont déjà commencé à explorer les pistes et à élaborer des plans. De nombreux citoyens, individuellement ou réunis en associations, portent leurs propres propositions et actions quotidiennes. Nous avons souhaité, au travers des « Rendez-vous de la transition », en recueillir quelques-unes pour les rassembler et les mettre en lumière afin qu'elles puissent éclairer nos décideurs et chaque acteur qui voudra bien construire l'avenir.

Les paroles d'experts que nous vous proposons ne traitent pas les sujets de la transformation nécessaire dans son entièreté, mais ils cherchent à éclairer sur des questions essentielles. Puissent-elles vous éclairer et enrichir vos propres retours d'expériences et d'opinion.

Le jour d'après : par où commencer ?

_ Bettina Laville et Brice Lalonde

Durant la période de premier confinement, nous avons souhaité interroger en visioconférence plus de vingt personnalités sur ce que pourrait être le monde demain.

Pour ce premier fascicule consacré à la gouvernance et au développement durable que nous souhaitons voir émerger, nous avons, pour le premier chapitre, reproduit ici le condensé des interventions de Bettina Laville et de Brice Lalonde invités le 19 mai dernier sur le thème : « Le jour d'après, par où commencer ? »

Le second chapitre concerne les interventions de Charles-Benoît Heidsieck et de Luc Bellière qui sont venus apporter le 16 juin 2020 un regard sur le thème : « Réfléchir au monde de demain, vers un partenariat global. »

Enfin le troisième chapitre est consacré aux interventions de Vaia Tuuhia et de Béatrice Héraud qui ont proposé, le 14 mai dernier, de réfléchir sur le thème : « Nous avons un plan, l'Agenda 2030. Et vous ? »

L'ensemble de chacune de ces réflexions est suivi de propositions pour construire le monde de demain.

Cette période de la Covid-19 nous amène à un moment de l'histoire humaine qui nous oblige à ouvrir de nouvelles portes et à poser de nouveaux regards sur la direction à donner au développement durable de notre société.

Qui mieux que Bettina Laville et Brice Lalonde pouvaient nous apporter un nouvel éclairage sur les chemins à prendre et les embûches à éviter ?

Pour Brice Lalonde, « notre monde a besoin de se transformer ». Puis, il questionne : « Le jouerons-nous collectif ou resterons-nous repliés sur nous-mêmes ? »

Bettina Laville, quant à elle, trouve la nécessité d'une grande transformation où le respect de l'écologie au travers du respect de la vie et le retour de la technique (numérique et intelligence artificielle) au service de la conservation du bien commun apparaissent comme deux vecteurs importants pour réussir ce « moment de bascule² ».

Chacun d'entre eux rappelle que nous avons un programme mondial à disposition. C'est celui des Objectifs de développement durable (ODD) qui nous proposent de transformer la société d'ici à 2030.

Nous avons également, et pour de nombreuses années encore, à gagner cette cruciale bataille du climat.

Autant de raisons pour continuer à améliorer le logiciel du bien commun pour nous permettre de répondre réellement à cette définition du rapport Brundtland³ :

« Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de "besoins", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

Oui, mais alors comment apporter les modifications nécessaires à ce logiciel du bien commun ?

En 2015, 195 pays ont ratifié la mise en œuvre de l'Agenda 2030, un accord international qui devient le fil conducteur incontournable de la marche à suivre pour y répondre au travers de l'application de ces ODD.

Dès cet accord signé, plusieurs acteurs comme le Comité 21 ou l'association 4D ont pris les rênes de l'acculturation, de cette nouvelle manière de faire dont les premiers éléments de lecture remontent au fameux rapport Brundtland cité plus haut.

Lors des « Rendez-vous de la transition », Charles-Benoît Heidsieck, président de l'association Le Rameau, et Luc Bellière, président d'Ana Bell Group, ont souhaité nous apporter leur témoignage sur la nécessité de jouer collectif afin de chercher à co-construire les projets pour permettre de bâtir le

Remerciements pour l'organisation des webinaires et la rédaction de la restitution des thèmes abordés à : Hélène Clerc, Marine Brian, Aurélien Royal, Dacruz Baloa, Quentin Dellong.

2. Rapport de *La grande transformation* du Comité 21, janvier 2020.

3. Rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement, « Notre avenir à tous », ou encore appelé « Rapport Brundtland » du nom de la présidente Gro Harlem Brundtland, alors Premier ministre de Norvège, paru en 1987.

bien commun de demain avec la création d'un droit d'alliance.

Enfin, Vaia Tuuhia, déléguée générale de l'association 4D, et Béatrice Héraud, rédactrice en chef RSE chez Novethic, ont souhaité nous éclairer sur l'effectivité de la mise en œuvre des ODD afin que l'on se mette d'accord sur le sens de la durabilité forte.

Par où commencer ?

Par où commencer ? Sous-entendu : nous devons changer de logiciel, mais par quel biais allons-nous nous attaquer aux problèmes qui affectent profondément la société ? Comment allons-nous nous frayer un chemin au travers des multiples propositions qui sont nées durant la période de confinement (le rapport *La grande transformation* du Comité 21⁴, diverses tribunes sur le monde d'après, les consultations comme celles du « Jour d'après », les propositions de nombreux députés et autres personnalités du monde scientifique) ?

Tout ceci semble très positif, mais rien n'est moins sûr et on pourrait même craindre le pire. Il ne faudrait pas, en effet, s'arrêter à cette extraordinaire envie de « l'An zéro » que l'on entend aujourd'hui en réponse à la crise sanitaire et partir avec cette idée qu'il serait plus facile de tout changer alors que nous sommes dans une période où la situation est très mauvaise, la société en détresse et l'économie à genoux.

Ce n'est pas pour autant que la réflexion et l'action doivent s'arrêter pour revenir au même point du monde d'aujourd'hui comme cela s'est produit après la crise économique et financière de 2008. En effet, de nombreuses personnes s'interrogeaient sur le fait de transformer ce monde-là mais, parce que la réflexion n'a pas abouti, rien n'a changé.

Ce retour à la « vraie réalité » est, selon Bettina Laville, dû au manque d'interrogation sur la société dans sa dimension humaine.

Pourtant, ceci ne se passe pas tout à fait de cette façon aujourd'hui. Il y a quand même des projets qui sont mis en place comme celui des ODD⁵ où l'on essaie de prêter attention à l'ensemble des maux qui nous touchent, tant dans les pays riches du Nord que dans les pays en développement du Sud.

Brice Lalonde estime d'ailleurs que les ODD constituent un idéal à atteindre. C'est, pour lui, formidable qu'on ait réussi à se mettre d'accord entre tous les États du monde sur une sorte de programme idéal auquel on voudrait que chacun se réfère.

Bettina Laville, quant à elle, pense que c'est important de se poser cette question du « quoi qu'il en coûte » dans ce système que l'on appelle néolibéral qui place très souvent le profit non pas comme valeur mais comme critère premier de la société. Certes, on peut se soucier du nombre de victimes économiques, mais si l'on ne faisait pas ce choix, n'y en aurait-il pas tout autant ?

Ainsi, pour répondre à la question « Par où commencer ? », Bettina Laville constate que certains chefs d'État ont commencé à donner une réponse sur le thème de la protection de la vie humaine et ce quelles que soient les situations économiques ou l'état des systèmes de santé des pays.

Ces débuts sont importants parce que l'écologie commence par le respect des équilibres de la vie, notamment par le respect du fonctionnement de la planète.

Brice Lalonde reste tout de même préoccupé par l'inexistence d'écologistes de gouvernement, c'est-à-dire des écologistes qui savent prendre en compte les contraintes de la gouvernance (brieveté de la période des mandats qui peuvent leur être confiés, méfiance des autres membres du gouvernement) pour tirer sur le fil qui va leur permettre de faire avancer les choses.

On peut tout de même souligner la progression des prises de conscience sur le climat depuis dix ans avec l'avènement des mouvements de jeunes sous l'impulsion de Greta Thunberg, les décisions économiques importantes de certains investisseurs qui se tournent

vers le « green » et les décisions politiques en faveur du vivant, comme celles de la relance verte voulue par la France et l'Allemagne, les décisions européennes ou encore les appels du secrétaire général de l'ONU.

Ce sont là des signes positifs qui peuvent faire basculer la tendance, nonobstant les ratés comme celui du Medef qui propose de suspendre les décisions environnementales⁶ même si cela n'est pas possible légalement du fait du principe de non-régression du droit de l'environnement (loi Reconquête de la biodiversité et Code de l'environnement⁷).

Quelle transformation pour répondre à cette période de basculement ?

L'écologie, une question liée à la temporalité

Les questions liées à l'écologie existent depuis à peine cinquante ans. En 1975, c'étaient les premières alertes. En 1990 est apparue une prise de conscience par quelques élites. En 2022, nous fêterons les trente ans de Rio.

Cinquante ans, c'est à la fois peu, mais c'est tout aussi important et crucial au regard du retard que l'on prend pour traiter les problèmes liés aux changements climatiques et à la perte de la biodiversité. Plus on prend du retard, moins ces questions deviennent maîtrisables.

C'est pourquoi il est indispensable de donner un coup d'accélérateur pour ne pas être dépassé par les effets du réchauffement climatique. Il nous faut hâter l'application des mesures de décarbonation et de préservation de la biodiversité.

Lorsqu'on nous dit qu'après cette crise sanitaire, il nous faudra deux ans pour surmonter la crise économique, on occulte le fait que les mesures qui ne sont pas prises pour combattre le réchauffement clima-

tique, la perte de la biodiversité ou encore la sécheresse sont autant de temps perdu qui engendrent des effets irréparables.

Nous avons ici un choc de temporalité qui fait que, pour répondre à la question « Par où commencer ? », on se trouve face à une évidence. Nous avons tellement tardé qu'il nous faudrait tout faire en même temps bien qu'il faille quand même commencer par quelque chose.

L'écologie a-t-elle besoin de la radicalité ?

On constate l'existence de mouvements qui sont radicaux sur les questions écologiques et on peut parfaitement le comprendre. Car il faut, pour s'en sortir, que l'on adopte une certaine forme de radicalité pour que les compromis que l'on ne cesse d'avoir au travers des trois piliers du développement durable (environnement, social, économie) penchent davantage en faveur de l'écologie plutôt qu'en faveur de l'économie.

Dès lors, l'existence des vigies de la radicalité écologique nous force à accentuer les mesures de sauvegarde environnementale tout en sachant qu'il nous faut conserver un équilibre dans les mesures prises pour éviter les débordements incontrôlables.

Nous sommes arrivés à un point de bascule, créons l'écologie du bien commun

Nous sommes effectivement dans une crise de société où le multilatéralisme ne semble plus correspondre aux attentes. Gageons que les peuples diront très rapidement que tout cela doit rentrer dans l'ordre, à l'image de Greta Thunberg.

Aujourd'hui, la crise a fait naître un foisonnement d'idées et d'initiatives portées par des intellectuels, des scientifiques, des politiques, des associations, des individus, etc.

Par ailleurs, nous avons des inventions tous les jours qui nous apportent de nouvelles techniques, qui ont un impact sur notre façon de vivre.

4. Rapport *La grande transformation*, Comité 21, janvier 2020.

5. Voir le site Internet www.agenda-2030.fr.

6. Courrier en date du 3 avril 2020 de Geoffroy Roux de Bézieux, président du Medef au ministre de la Transition écologique réclamant un moratoire de six mois sur les travaux d'élaboration des réglementations impactant les entreprises.

7. Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Nous devons veiller à ce que ces nouvelles idées et ces nouvelles techniques restent aux mains de personnes sensées et sages, soucieuses d'inclusion, d'égalité et surtout d'équité.

Alors qu'aujourd'hui les décideurs ne semblent pas atteints par tout cela, créons l'écologie du bien commun et portons-la pour être entendu.

Vers une gouvernance mondiale et un conseil de sécurité planétaire

Nous sommes dans un moment de basculement sociétal, politique, philosophique aussi extraordinaire qu'au moment des grandes découvertes des XIV^e et XVI^e siècles où on pensait avoir découvert les Indes alors qu'on était sur le continent américain.

Nous ignorons si c'est le progrès qui vaincra ou si ce sont les thèses de ceux qui annoncent la fin de la civilisation qui triompheront.

Sûrement ni l'un ni l'autre, car le génie humain a toujours su rebondir en inventant de nouvelles choses. Mais, aujourd'hui, il nous faut construire un projet politique qui ait une importante part d'écologie avec également une puissance intellectuelle et spirituelle à même d'entraîner l'ensemble de l'humanité à progresser, sachant que la signification du terme progrès ne peut avoir le même sens que celui des techniciens qui l'ont accaparé.

Aujourd'hui, les écologistes ont un flambeau à reprendre. C'est celui de la gouvernance mondiale des biens communs de la planète qui ne peut se régler qu'en coopération avec les 195 États qui la compose.

Comme le suggère Yuval Noah Harari⁸, cette période de paix, sans guerre et sans maladie grave (c'était avant la Covid-19), doit nous inciter à prendre le pas d'une marche vers la mondialisation avec une gouvernance mondiale, même si, évidemment, il y aura des résistances et des réactions communautaristes. Les causes importantes, selon Bettina Laville, qui nous empêchent d'entreprendre cette grande marche vers la mondialisation sont les inégalités, sujet auquel il faut vraiment s'attaquer.

On pourrait imaginer, avec Brice Lalonde, « une forme de gouvernement et de gouvernance mondiale sur ces biens communs ». Ceci pourrait d'ailleurs commencer par l'intégration auprès du ministère des Affaires étrangères de chaque gouvernement d'un ministre chargé de la planète. Cela permettrait d'avoir 150 représentants des États pour discuter sur ces sujets qui touchent à notre sécurité commune.

En effet, nous traversons une crise sanitaire et le secrétaire général des Nations unies n'a cessé de demander plus de solidarité face à celle-ci. Pourtant, le Conseil de sécurité n'a à aucun moment évoqué la Covid-19.

Il en a été de même au sommet de Davos où le risque climatique était classé au premier rang des risques, mais où le risque sanitaire n'a jamais été évoqué.

Il s'agit pourtant d'un problème de sécurité, tout comme le réchauffement climatique qui est un facteur de déstabilisation.

Bettina Laville précise que les écologistes doivent, aujourd'hui, travailler à la création d'un Conseil de sécurité planétaire comme cela avait déjà été proposé dans le *Projet de paix perpétuelle* de Kant⁹ et comme le suggère le Comité 21 dans son rapport de *La grande transformation*.

L'intelligence artificielle et le numérique peuvent-ils être au service de l'écologie ?

Même s'il y a un important débat aujourd'hui sur la question du numérique et de l'intelligence artificielle, on observe quand même que le système économique, à l'exception des secteurs essentiels comme la santé, l'eau, la nourriture, la gestion des déchets, a pu fonctionner en grande partie grâce à ce type d'outils. C'est là aussi un formidable basculement, dont fait partie le télétravail.

Par ailleurs, le numérique et l'intelligence artificielle montrent pour la première fois que la technique peut ne pas s'opposer à l'écologie même si d'importants progrès sont encore à faire, notamment en matière de consommation d'énergie.

Ces outils peuvent, enfin, aider à conserver le lien social, mais également faciliter le lien avec le travail. Ils peuvent aussi être un appui considérable à la transition écologique grâce aux programmes d'innovation, de suivi ou encore de mise à disposition de nombreuses données nécessaires à la gestion de protection et de préservation des milieux naturels.

Dès lors, dans ce « moment de bascule » décrit dans le rapport de *La grande transformation*, deux vecteurs apparaissent comme essentiels aujourd'hui. Celui de la protection de la vie et donc de l'écologie et celui de la science technique qui doit être utilisée non pas pour détruire, mais pour conserver le bien commun.

Évidemment, l'intelligence artificielle et l'intelligence technique ne sont pas les fondements éthiques et écologiques de demain. Mais, force est de constater qu'elles nous permettent de continuer une activité totalement inédite et extrêmement importante.

Si le génie de l'homme, qui est un génie d'invention technique et scientifique, pouvait se consacrer au bien commun, cela serait sans doute très bénéfique à la marche générale de l'humanité et la collapsologie ne gagnerait pas autant de terrain¹⁰.

Quels chantiers choisir ?

Quels engagements et quelles priorités ?

Bettina Laville et Brice Lalonde sont convaincus que c'est par l'énergie qu'il faut commencer. Ce facteur est essentiel pour notre société. Aussi, cela demande, sur une période très courte, beaucoup d'investissements et de changements de comportements.

Il faut également que notre société réduise ses émissions de gaz à effet de serre et s'adapte aux

conséquences inéluctables du réchauffement climatique. C'est un impératif pour y parvenir.

Il y a, enfin, la question des études et des recherches que nous devons entreprendre.

Par exemple, chaque année, les sécheresses sont souvent suivies de pluies torrentielles. Pourtant, on ne sait toujours pas maîtriser voire utiliser les pluies torrentielles parce que cela comprend des points techniques complexes et les barrages que l'on pourrait installer pour endiguer ces pluies posent souvent des questions d'ordre politique.

On pourrait également évoquer le génie génétique auquel les écologistes sont également défavorables, alors que c'est une question extrêmement importante. On s'oriente sur ce sujet plutôt vers un accord pour la fabrication de médicaments et on demeure en désaccord pour la nourriture.

Mais le génie génétique peut également faire l'objet d'études en ce qui concerne la question de la capture du CO₂ par les plantes. En effet, Il y a deux catégories de plantes : celles qui capturent le gaz carbonique et qui expirent sous forme de respiration (O₂) et celles qui ne respirent pas, qui ne font que capturer le CO₂. On les appelle les plantes en C4¹¹ (voir l'exemple du paulownia¹²). Beaucoup de recherches très instructives sont effectuées sur le sujet. Il faut, bien évidemment, être très précautionneux pour ne pas ajouter aux risques du fait de manipulations non adaptées.

Nous devons adapter notre stratégie pour prioriser les choix. Pour Brice Lalonde, l'intelligence artificielle et les progrès de la biologie donnent naissance à ce genre de perspectives qui peuvent être inquiétantes mais aussi libératrices.

Pour Bettina Laville, à partir du moment où il existe des instances de contrôle ou des instances éthiques fiables, les recherches qui tournent vers le bien

8. Yuval Noah Harari, professeur d'histoire et auteur de deux livres de référence : *Sapiens, Une brève histoire de l'humanité*, Paris, Albin Michel, 2015, et de sa suite *Homo Deus, Une brève histoire de l'avenir*, Paris, Albin Michel, 2017.

9. *Traité de paix perpétuelle* de Kant (1795).

10. La collapsologie est un courant de pensée récent qui étudie les risques d'un effondrement de la civilisation industrielle et ce qui pourrait succéder à la société actuelle.

11. Les arbres des régions tempérées fixent le gaz carbonique (CO₂) par carboxylation du ribulose (photosynthèse en C3). Par contre, des plantes et graminées tropicales (sorgho, canne à sucre, mil ou maïs) présentent un autre type de fixation du gaz carbonique : l'enzyme cytoplasmique phosphoenolpyruvate-carboxylase qui produit un acide organique en C4. On parle ici de photosynthèse en C4 (formation de molécules à quatre atomes de carbone). Ce système de carboxylation a un rendement très supérieur au précédent (environ 30 % de la fixation du carbone sur Terre alors qu'il ne représente que 5 % de la biomasse sur Terre). (Sources : *Universalis*).

12. Le paulownia (*Paulownia tomentosa*), de la famille des Paulowniacées, est originaire de Chine et de Corée. Son bois est utilisé par les Chinois pour les Geta (chaussures traditionnelles) ou les malles de rangement. En France, depuis le XIX^e siècle, le paulownia est utilisé pour stabiliser les sols et éviter l'érosion. C'est un arbre à croissance rapide. (Sources : Wikipedia).

commun ne sont pas condamnables, à condition que tous les processus d'essais soient respectés. La nature elle-même fait bien des tris et fait naître de nouvelles espèces par hybridation.

La décarbonation, une des priorités absolues

Notre monde est confronté à deux grandes priorités à mettre en œuvre très rapidement. Il s'agit du réchauffement climatique et de la conservation de la biodiversité, sachant que celle-ci va de pair avec la diminution du CO₂.

Pour ce qui concerne la biodiversité, il est important de veiller à la non-artificialisation des sols et à la conservation du plus d'espaces possible pour la nature. Quant au réchauffement climatique, les actions à mettre en œuvre portent sur l'énergie et la décarbonation.

En Europe et en France, la source d'énergie que nous consommons le plus est essentiellement le pétrole pour les transports et le charbon.

L'électricité et la chaleur, deux éléments importants de la décarbonation

Pour répondre à cet impératif de décarbonation, seules deux formes d'énergies sont intéressantes aujourd'hui. Il s'agit de l'électricité et de la chaleur de source renouvelable dont il faut, selon Brice Lalonde, accélérer la production et promouvoir l'utilisation.

La chaleur représente 50 % de l'énergie consommée en France. Même si cette énergie peut être facilement produite de façon décarbonée (pompes à chaleur, solaire thermique, géothermie, bois taillis local à courte rotation, gaz vert, réseaux de chaleur alimentés par méthanisation de déchets, récupération de la chaleur fatale des moteurs, des eaux usées...), elle est largement sous-estimée. L'électricité, quant à elle, peut être produite de façon décarbonée grâce aux énergies renouvelables (ENR) et au nucléaire.

Aujourd'hui, l'électricité représente 25 % de la consommation d'énergie totale française. Or, pour que nous

puissions décarboner convenablement, nous devons atteindre 50 % de la consommation d'énergie électrique et l'autre moitié sous forme de chaleur décarbonée. C'est donc un effort important à réaliser.

La décarbonation, une question de mobilité et de performance thermique des bâtiments

Bettina Laville évoque, au sujet des transports et de la mobilité, le fait que Pierre Bérégovoy, alors Premier ministre (1992-1993), a établi le premier plan de la voiture électrique mais qu'à ce jour nous en sommes encore au même point.

Ce à quoi Brice Lalonde lui répond que nous sommes nombreux à être d'accord pour passer à l'usage du véhicule électrique (VE) mais qu'une très grande inquiétude demeure concernant la garantie d'un réseau de recharges rapides (IRVE¹³) suffisant.

L'électricité est aussi le porteur de la numérisation dans le secteur de l'économie. L'électricité permet, pour les IRVE, par le biais d'applications numériques, de savoir où se trouvent les points de recharge, s'ils sont opérationnels et libres d'accès. Il faut que les IRVE aient des accès standardisés et accessibles à tous les modèles de véhicules tant au niveau des moyens de rechargement des batteries que du paiement numérisé multifonctionnel.

Par ailleurs, ce qui coûte cher dans les véhicules électriques, ce sont les batteries qui sont fabriquées en Chine. Il faut donc rechercher l'autonomie industrielle par la mise en place de plans permettant la fabrication de batteries en Europe, mais aussi développer le recyclage indispensable de ces batteries.

On pourrait se poser la question de la pollution générée par les véhicules électriques. Toutes les études portant sur la totalité du cycle de vie des véhicules électriques sont en faveur de son utilisation, mais il est vrai que l'on doit faire progresser l'efficacité des batteries, y compris celles des vélos électriques.

Ainsi, aujourd'hui, tout indique qu'une batterie pourrait avoir une durée de vie pour deux voitures. La batterie pourrait devenir un support d'appoint au fonctionnement des besoins ménagers durant les

heures de pointe de la demande en énergie et elle pourrait être rechargée durant les heures creuses.

Ce sont, là encore, autant de points à résoudre pour permettre aux Français de se familiariser avec ce nouveau mode de transport qui n'est pas aussi commode que l'essence.

Pour ce qui concerne l'hydrogène, Brice Lalonde n'y est pas favorable pour les voitures particulières car, pour l'instant, l'hydrogène est produit à partir du reformage du gaz naturel¹⁴ par le biais de la vapeur d'eau. Cela signifie que le gaz naturel est cassé et que l'hydrogène (H₂) est récupéré mais, dans la plupart des cas, le CO₂ restant n'est pas capté et stocké. De ce fait, il s'échappe dans l'atmosphère et l'hydrogène ne peut dans ce cas être considéré comme une énergie décarbonée. L'utilisation du biométhane (produit issu de la méthanisation des déchets organiques) peut produire également de l'hydrogène décarboné.

À terme, la meilleure façon de produire de l'hydrogène, ce sera d'électrolyser l'eau. À la fabrication, on produit de l'oxygène et l'hydrogène est récupéré pour les voitures. Enfin, ce sera de l'eau qui sortira des pots d'échappement. Aujourd'hui, l'hydrogène n'est efficace que pour le ferroviaire ou les camions.

L'immobilier est le deuxième secteur d'électrification. Les réglementations française et européenne portant sur les bâtiments ne prennent pas en compte le changement climatique. Il n'y a pas, à ce jour, de réglementation de CO₂ pour le bâtiment, même si le projet de la réglementation thermique 2020¹⁵ l'aborde, mais elle n'est toujours pas opérationnelle ; la prise en compte de la production de CO₂ dans le bâtiment n'existe donc pas. Pourtant, il nous faut absolument connaître la part de CO₂ produite pour la construction du bâtiment et celle produite pour son exploitation.

En outre, la réglementation thermique actuelle des bâtiments favorise le gaz naturel en imposant une

pénalité à l'électricité. La consommation réelle d'un bâtiment chauffé à l'électricité doit être multipliée par 2,58 au nom de l'énergie qu'il a fallu dépenser pour la produire. Cela pourrait se comprendre s'il s'agissait de charbon, mais pas quand il s'agit d'énergie renouvelable ou d'uranium. Le résultat, c'est que 80 % des bâtiments collectifs neufs sont chauffés au gaz naturel, qui envoie du CO₂ dans l'atmosphère. Cette pénalité, appelée le « coefficient de conversion de l'électricité en énergie primaire », est évidemment défendue bec et ongles par le lobby du gaz.

Concernant les grandes surfaces, si cette réglementation thermique des bâtiments est adoptée, elle va tenir compte de l'impact des énergies renouvelables dans l'architecture du bâtiment et cela devrait intégrer les toitures des grandes surfaces qui les louent déjà pour la production d'électricité solaire.

Quelles énergies pour une décarbonation efficace ?

Sur la question du nucléaire, Brice Lalonde remarque que ceux qui n'adhèrent pas à cette énergie ne cherchent même pas à l'améliorer. Par ailleurs, alors que les écologistes l'ont choisi comme cible première, force est de constater que ce sont les énergies fossiles qui nous causent de sérieux problèmes et non le nucléaire.

Pourtant, pour Brice Lalonde, il semblerait que l'on puisse l'améliorer en cherchant à réduire la durée de la radiotoxicité des déchets nucléaires d'un facteur 1 000¹⁶, sachant que ce sont bien les déchets qui sont le principal talon d'Achille de cette filière. Si on arrive à diminuer de mille fois la durée de vie des déchets, on aura fait un grand pas en avant.

En attendant, vouloir remplacer le nucléaire par des énergies renouvelables peut être souhaitable, mais ces dernières n'ont pas un rendement important proportionnellement à l'espace qu'elles occupent. Avec

14. Fabrication actuelle de l'hydrogène : sous l'action de la vapeur d'eau et de la chaleur, les molécules de méthane (CH₄) se séparent pour donner du dihydrogène (H₂) et du dioxyde de carbone (CO₂). C'est ce que l'on appelle le reformage du gaz naturel, très utilisé aujourd'hui pour fabriquer l'hydrogène. (Sources : www.planete-energies.com).

15. Voir le site Internet www.rt-2020.com.

16. Cette réduction de la durée de radiotoxicité des déchets nucléaires fait partie du projet MYRRHA présenté dans le cadre de l'élaboration du 5^e Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs et porté par le SCK-CEN, MYRRHA. Il s'agit d'un nouveau réacteur de recherche destiné notamment à démontrer la faisabilité du concept de réacteur hybride (ou réacteur ADS pour Accelerator Driven System) et à étudier la faisabilité de la transmutation de certains déchets nucléaires de très haute activité et de longue durée de vie.

13. IRVE : Infrastructures de recharge de véhicules électriques.

un regard plus modéré, Bettina Laville indique qu'effectivement les énergies renouvelables prennent de la place, notamment sur l'espace agricole. Aujourd'hui, pour que cela devienne intéressant, il faudrait que les Français acceptent de réduire de façon drastique leur consommation d'énergie. L'énergie renouvelable reste une filière à exploiter et à améliorer, notamment avec les éoliennes offshore.

Et la pollution atmosphérique ?

Durant la période de la crise sanitaire, la pollution atmosphérique a chuté de manière importante. Contrairement à ce que l'on serait tenté de penser, la cause de cette pollution n'est pas due entièrement à l'industrie. En France, du fait de mesures prises contre la pollution atmosphérique, ce sont elles qui ont fait le plus d'efforts. Sur notre territoire, ce sont essentiellement les transports qui sont incriminés. Et c'est sans doute sur ce secteur-là que nous devons nous pencher. Les bâtiments et l'agriculture sont aussi des sources de pollution. On peut y ajouter une partie de la pollution venue d'Allemagne avec les vents d'est où l'électricité est produite en grande partie avec du charbon.

Et l'économie circulaire ?

La mise en place de l'économie circulaire semble assez efficace puisque le Medef, avec la crise de la Covid-19, en demande le report d'application. En effet, la crise sanitaire devient ici un leitmotiv pour chercher à retarder les échéances d'une transformation vertueuse des pratiques. Ce qui prouve que les mesures prises en matière de développement durable commencent à devenir efficaces pour le changement des mauvaises habitudes.

La loi sur l'économie circulaire multiplie les éco-organismes, ce qui oblige les entreprises à les prendre en compte dès le début de la fabrication de leurs produits qui seront mis sur le marché et à adopter des processus d'écoconception pour suivre les étapes après usage.

C'est donc déjà un bon point de départ, même si la crise de la Covid-19 a stoppé l'arrêt de l'usage du plastique unique pour des raisons de prévention sanitaire.

Formation, éducation et sensibilisation au développement durable

Dans son rapport de *La grande transformation*, le Comité 21, avec ses partenaires, a retenu la question de la recherche et de l'éducation comme proposition n°1 : « La recherche scientifique et l'éducation permanente des citoyens sont la base de la transformation et de son acceptabilité : il faut amplifier l'éducation au développement durable et mobiliser les acteurs de l'enseignement supérieur. »

Par ailleurs, Joseph E. Stiglitz et Nicholas Stern¹⁷ ont rendu un rapport en 2017 portant sur la tarification du carbone. Ils y expliquent que le seul prix du carbone ne suffit pas et qu'il est nécessaire de compléter ceci par des « [...] investissements dans les infrastructures, les technologies, et les outils de production – qui sont nécessaires pour atteindre l'objectif en température de l'Accord de Paris, d'une manière favorable à la croissance économique et au développement – comme l'expriment les Objectifs de développement durable ».

La formation et l'éducation sont des maillons essentiels à la transition écologique et à la lutte contre le réchauffement climatique. Elles doivent pouvoir répondre aux futures demandes qui naîtront quand les entreprises auront à mettre en place les nouveaux métiers du futur. Ceci signifie que la formation et l'éducation ne sont pas simplement une question qui concerne l'éducation des enfants.

Les ODD, fer de lance d'une écologie de progrès

Aujourd'hui, nous avons la chance d'avoir un programme mondial au travers des Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030, qui a été

signé par 195 pays, à défaut d'avoir un Conseil de sécurité planétaire.

C'est remarquable car, auparavant, nous n'avions qu'un programme pour les pays pauvres, tandis qu'aujourd'hui, il s'agit d'un programme mondial et certains pays vont très loin dans son application en s'appuyant sur différentes classifications de ce programme pour réformer leur budget et la manière dont sont évalués leurs comptes publics. En France, nous devons saisir cette chance.

Pour Bettina Laville, la mesure doit évoluer en prenant en compte d'autres critères que ceux relevant de la pure économie. On doit pouvoir la combiner avec les ODD et les nouveaux indicateurs de richesse (IDH)¹⁸ afin de procéder à la transformation de la comptabilité publique. Les ODD sont vraiment des instruments pour cela et il faut les populariser, à l'exemple du Comité 21 qui fait un tour de France des ODD pour que les territoires se les approprient.

Quant à Brice Lalonde, il se dit très heureux de voir que la CFDT et quelques autres organisations ont repris l'expression qu'il avait lancée il y a quelques années : « le pouvoir de vivre ». Ce pouvoir de vivre est un complément du pouvoir d'achat et qui renvoie à l'Indice de développement humain (IDH), c'est-à-dire que sont pris en compte l'endroit où on vit, ce que l'on peut faire par soi-même, l'aménité du voisinage, la fertilité de la nature... Mille et une choses qui rendent la vie possible et agréable et non uniquement considérée sous une forme « unidimensionnelle », en référence à Herbert Marcuse, c'est-à-dire uniquement abordée par la question monétaire.

En bref, les propositions :

– s'engager pleinement sur deux priorités essentielles : la décarbonation et la conservation de la biodiversité ;

- veiller à ce que les nouvelles techniques soient mises en œuvre en respectant la vie et la planète ;
- créer l'écologie du bien commun ;
- construire un projet politique qui inclura une part importante d'écologie ;
- travailler à la création d'un Conseil de sécurité planétaire ;
- créer un poste de ministre de la Planète auprès du ministre des Affaires étrangères pour s'occuper des biens communs de la planète ;
- utiliser la science technique à la conservation du bien commun à condition que tous les processus d'essais soient respectés ;
- engager des études sur la question de la séquestration du carbone ;
- établir un réseau d'IRVE efficace, suffisant et accessible à tous ;
- mettre en place une industrie au moins européenne de fabrication et de recyclage de batteries pour véhicules électriques ;
- mettre en place très rapidement la réglementation thermique 2020 ;
- chercher à réduire la radiotoxicité des déchets nucléaires d'au moins mille fois ;
- continuer à exploiter et à améliorer les filières des énergies renouvelables, notamment celle des éoliennes offshore ;
- mettre en place des formations axées sur les métiers du futur, maillons indispensables de la transition écologique et de la lutte contre le réchauffement climatique ;
- s'appuyer sur les ODD pour réformer et transformer notre comptabilité publique et conjuguer celle-ci aux nouveaux indicateurs de richesse.

17. Voir le *Rapport de la commission de Haut niveau sur les prix du carbone*, dirigé par Joseph E. Stiglitz et Nicholas Stern, soutenu par l'Ademe et le ministère de la Transition écologique et solidaire, 29 mai 2017.

18. L'indice de développement humain (IDH) mis en place par l'ONU permet de mesurer le niveau de développement des pays en intégrant des données comme l'espérance de vie à la naissance dans un pays, le niveau d'instruction, le taux d'alphabétisation, le PIB par habitant. L'IDH se présente comme un nombre compris entre 0 et 1. Plus l'IDH se rapproche de 1, plus le niveau de développement du pays est élevé. (Sources : Ined).

Réfléchir au monde de demain, vers un partenariat global

_ Charles-Benoît Heidsieck et Luc Bellière

Jouer collectif pour répondre aux défis communs

Alors qu'aujourd'hui il paraît évident de « jouer collectif », il y a une quinzaine d'années, ce que l'on appelle la co-construction démarrait à peine. C'est ce que montrent Charles-Benoît Heidsieck, président et fondateur du Rameau, et Cathy Racon-Bouzon, députée des Bouches-du-Rhône, au travers du rapport ministériel portant sur les alliances stratégiques entre associations, entreprises et collectivités et remis le 7 mai 2020 au secrétaire d'État Gabriel Attal.

Même si la co-construction du bien commun n'est pas arrivée à son niveau de maturité, on voit bien comment les choses ont pu avancer en l'espace de quinze ans.

Dans le cadre des ODD, la grande avancée en 2015 – quand les 193 pays signent cet accord –, c'est que nous sommes dans le processus d'une pensée systémique des réponses à apporter à l'ensemble des défis qui sont face à nous. Nous ne pouvons pas traiter les questions de développement durable sans traiter celles liées à la santé ou à l'éducation parce que tout est interconnecté.

Dès lors, et c'est la première fois au niveau international, les pays doivent décliner leur vision systémique des enjeux communs et montrer les procédés utilisés pour y parvenir au travers des 17 ODD

et des 169 cibles qu'ils ont choisis ensemble. Mieux, ils déclinent un 17^e objectif¹⁹ qui pose cette logique du « jouer collectif » comme un impératif ou comme une condition *sine qua non* pour réussir l'Agenda 2030.

L'ODD 17 : une nécessité ou une opportunité ?

La crise sanitaire que nous vivons nous montre que l'on ne peut pas continuer à traiter ces sujets de façon verticale et qu'il faut que l'on ait une approche globale. Nous avons donc le devoir de jouer collectif. Les études que nous menons depuis quelques années au sein de l'Observatoire des partenariats nous montrent que c'est, en tous les cas, l'avis de 95 % des Français qui aspirent à « un devoir d'alliance ». En cela, l'ODD 17 est une nécessité, parce qu'élaboré pour renforcer les moyens de partenariats et pour nous permettre de résoudre cette crise systémique, il nous rappelle l'interconnexion et l'interdépendance de tous acteurs, de tous secteurs et de tous domaines concernés.

Les travaux que mène l'association Le Rameau depuis quinze ans ont pu démontrer que la co-construction a des impacts sur la performance des organisations (collectivités, entreprises, associations). C'est aussi un facteur d'innovation du fait de la croisée

19. Objectif 17 : « Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement et le revitaliser. » Cet objectif comporte dix-neuf cibles.

des regards de différents acteurs qui vont apporter des solutions et donc avancer ensemble.

C'est enfin un élément de confiance pour les Français au travers d'engagements collectifs mais aussi personnels (voir l'étude « Jouer collectif » de l'Observatoire des partenariats²⁰).

En conséquence, même si on peut appréhender les alliances comme une nécessité, on peut les voir également comme une opportunité : pour la performance, pour l'innovation ou simplement pour la confiance.

Trouver chez les autres partenaires une capacité d'action

En fait, ce qui est très intéressant, c'est que si on voit un mouvement de co-construction qui émerge en France depuis quelques années, c'est parce que les institutions, les acteurs économiques, les acteurs d'intérêt général et les acteurs académiques ont tous en même temps une nécessité de se tourner vers les autres pour les aider à construire leurs propres performances.

Pour les acteurs institutionnels, la co-construction des politiques publiques constitue de plus en plus un élément essentiel du pouvoir d'agir des citoyens. Aussi, la capacité d'action des organisations est la condition *sine qua non* pour que les politiques publiques soient efficaces.

Concernant les structures d'intérêt général, on voit bien aujourd'hui qu'elles ont besoin de partenariats solides avec les structures publiques mais aussi du soutien et de l'engagement des citoyens et de la contribution des entreprises dans le cadre de politiques d'engagement de plus en plus fortes.

Les politiques d'engagement des entreprises se repèrent au travers de la responsabilité sociétale d'une entreprise (RSE). Ce n'est pas juste un élément de marketing ou simplement une annonce pour dire que

l'on s'ouvre sur le monde. Dans un monde qui change, il faut être capable de s'adapter en tenant compte des nouvelles évolutions, en mettant en œuvre une sorte de recherche et développement (R&D) sociétale de terrain. Rechercher le partenariat sociétal, c'est être en capacité aujourd'hui de trouver les produits et les services qui, demain, vont répondre aux besoins grandissants.

Il est évident, au regard des mois que nous venons de vivre, que les modes d'apprentissage sont en train d'évoluer de façon fondamentale à la fois dans leur forme avec l'apparition du numérique, mais également sur le fond car, finalement, alors que l'ancien mode d'apprentissage est marqué par la hiérarchie, on se tourne aujourd'hui de plus en plus vers un apprentissage par les pairs. Cette nouvelle logique de transversalité éducative est un élément essentiel que les acteurs académiques ont à prendre en considération.

Ce qui est intéressant, c'est que ces quatre grandes sphères (institutions, acteurs économiques, acteurs d'intérêt général et acteurs académiques) de notre écosystème sont nécessairement dans cette dynamique d'ouverture à l'autre, pas seulement parce qu'elles ont une contribution pour le bien commun, mais aussi pour répondre à leurs propres fragilités. Finalement, elles vont trouver chez les autres partenaires une capacité d'action.

Quels sont les signes visibles de faire du « jouer collectif » une nouvelle philosophie politique ?

Deux éléments nous donnent aujourd'hui des indications montrant que la volonté d'agir collectivement est de plus en plus partagée.

On perçoit d'abord, au travers du rapport ministériel qui a été rendu au secrétaire d'État Gabriel Attal, qu'il y a une volonté politique autour d'un consensus

sur le « faire alliance » sous forme de nouveaux partenariats.

Par ailleurs, durant six mois et dans le cadre de ce rapport, Charles-Benoît Heidsieck et Cathy Racon-Bouzon ont co-construit vingt et une mesures avec plus d'une centaine d'organisations publiques et privées. Cela montre qu'il y a un véritable consensus et une volonté forte pour porter conjointement cette nécessité de répondre au devoir d'alliances réaffirmé par les citoyens (voir les études précédemment citées). Les citoyens considèrent, en effet, qu'il est urgent que les associations, les collectivités territoriales et les entreprises travaillent ensemble pour réduire les fragilités et inventer de nouveaux moteurs de croissance et d'emplois.

Cela confirme en fait que ce 17^e ODD n'est pas qu'un fourre-tout institutionnel, mais bien l'intuition de la nécessité d'inventer une nouvelle philosophie politique du « faire alliance ».

Au regard de la diversité des alliances entre les acteurs économiques et les acteurs d'intérêt général pour pouvoir répondre à ces besoins, il faut rappeler que 85 % des Français considèrent que l'entreprise est légitime pour aller sur ce terrain d'alliances et 65 %²¹ d'entre eux considèrent qu'elles sont mêmes crédibles quand elles y vont et que c'est plus efficace quand elles le font en partenariat avec d'autres.

Mais l'acteur économique a-t-il envie de jouer collectif ? Dans une étude à paraître²², on constate que 84 % des chefs d'entreprise (PME et TPE) considèrent qu'il va être nécessaire de jouer collectif pour sortir de la crise, cela veut dire qu'ils vont devoir travailler avec les associations et les collectivités territoriales pour répondre à ces sujets.

Les chefs d'entreprise attendent que tous ces acteurs soient dans l'action, soient incarnés sur les territoires et que cet engagement sociétal ait du sens à la fois en termes de direction et en termes de valeurs.

Concernant les territoires, il y a une certaine forme de catalyse de co-construction d'animation des territoires qui est en train de se mettre en place et qui réunit l'ensemble des acteurs.

On pourrait se demander pourquoi ces partenariats ne sont pas encore visibles. Pour l'Observatoire des partenariats, ce n'est pas visible parce que c'est encore sous les radars.

Il est encore nécessaire de reconnaître les formes de co-construction et de les valider parce qu'elles ne correspondent pas à notre schéma traditionnel de pensée. Celui-ci a été jusqu'ici établi sur la capacité à réussir par soi-même et ce quelle que soit l'organisation. Pour ce qui concerne la réussite collective, puisqu'il nous manque des indicateurs de mesure, il ne nous est pas possible de montrer ou de démontrer que cette réalité du « Collectivism Act » à la française est déjà une réalité.

Alors, comment agir aujourd'hui ?

Ce qui est très intéressant aujourd'hui, que l'on soit une organisation, un territoire, une collectivité territoriale, une institution ou un investisseur sociétal qui a envie d'agir pour voir émerger cette co-construction du bien commun, c'est qu'il existe maintenant des données, des outils et des compétences qui sont à disposition de tous.

En conséquence, nous n'avons plus d'excuses pour dire « je ne sais pas », « je ne vois pas ce que je peux faire ».

Il y a vraiment cette capacité de « jouer collectif ». Il est important que ce ne soit pas simplement une contrainte, un devoir ou encore une possibilité. Il faut aussi prendre en compte l'envie d'agir, c'est cela qui est totalement déterminant.

20. Étude « Jouer collectif en territoire », Observatoire des partenariats, juillet 2020.

21. Étude « Jouer collectif en territoire », Observatoire des partenariats, juillet 2020.

22. Étude en cours à paraître au 4^e trimestre 2020 sur les partenariats entrepris par les PME et les TPE.

Le bassin montargois, un cas pratique de co-construction entrepreneuriale pour une performance globale

Plusieurs jeunes dirigeants d'entreprises du Montargois proposent depuis plusieurs années une autre voie entrepreneuriale : celle de peser dans le débat afin de mettre l'économie au service de l'homme en créant, en partageant et en échangeant.

Le bassin montargois est le bassin industriel le plus important de la région Centre qui avait des difficultés à faire émerger des PME. Luc Bellière a souhaité concevoir au sein de son entreprise la notion de performance globale, y compris en accueillant des entreprises extérieures en création afin de mettre en application le développement durable lié à l'entreprise tout en étant attentif à toutes les parties prenantes.

Dans l'apport du Centre des jeunes dirigeants d'entreprise (CDJ) où il a créé une commission « Défi écologique », il a pu développer toutes les notions d'économie de la fonctionnalité, de la coopération, de la circularité.

Enfin, il a créé localement une commission pour développer de nouveaux modèles économiques et réfléchir autrement afin que les entreprises s'interrogent sur l'avenir des modèles actuels qui ne sont effectivement plus viables. Il est nécessaire de réfléchir à de nouveaux modèles de développement pour les entreprises et particulièrement les TPE et les PME.

Cela s'est traduit dans l'entreprise de Luc Bellière par la création d'un groupe où les salariés sont majoritaires et au sein duquel il anime une communauté de moyens. Ce qui a engendré par exemple une baisse des coûts de charges fixes (occupation des locaux administratifs, services RH, QSE, comptabilité et autres expertises du groupe...), notamment pour les entreprises en création.

Au sein même du groupe, il a été décidé de définir les stratégies avec les salariés et au regard des ODD.

Le principe est que chaque salarié exprime les ODD qui sont importants à ses yeux et qui correspondent à ses valeurs. Les salariés ont également indiqué les ODD sur lesquels ils pensent que le groupe et leur entreprise agissent aujourd'hui. Enfin, ils se sont positionnés sur ceux pour lesquels les entreprises devraient agir.

Cela a permis de redéfinir des stratégies qui tiennent compte de la valeur de tous et de l'idée que tous se font de leur entreprise.

Ces nouveaux regards ont conduit Luc Bellière, à la demande des responsables politiques locaux, à créer un conseil de développement intégrant l'ensemble de la société civile. Ce sont des gens qui n'ont pas été élus mais qui sont des acteurs importants de développement de leur territoire. On y retrouve une véritable chambre d'échos de différentes volontés d'agir au travers des associations, des entrepreneurs, des sociétés de délégation de services publics, etc.

Enfin, dans le bassin du Montargois, les idées ont fait leur chemin et plusieurs TPE et PME ont créé l'association Persée 3C²³ pour pousser la réflexion sur les modèles économiques à mettre en œuvre et travailler à l'engagement et à la responsabilité sociétale des entreprises ainsi qu'à l'économie circulaire coopérative et collaborative.

Le but de cette association est de créer un catalyseur d'énergie sur le bassin pour essayer de favoriser les transformations de modèles afin que tous les entrepreneurs aujourd'hui essayent d'anticiper les mutations inéluctables de l'économie au regard des enjeux écologiques et sociaux qui nous menacent.

Se regroupe déjà, au sein de l'association, une trentaine d'adhérents dont trois associations d'entrepreneurs parmi lesquelles le CDJ, une association de zone fédérant une soixantaine d'adhérents, et l'association des industries alimentaires. Ces entreprises se rejoignent dans le cadre de la coopération régionale pour développer un programme industriel territorial possédant déjà un programme de conférences sur les déchets, les transports, l'insertion...

En conclusion, cet exemple d'expérience montre bien qu'à partir d'une volonté et d'un partage de

valeurs on arrive à créer une synergie pour faire évoluer un écosystème, malgré le passé industriel lourd – avec un nombre de salariés divisé par trois à quatre en quelques dizaines d'années –, vers un changement de modèle fondé sur des partenariats et des alliances.

Les ODD pour l'entreprise, pour quoi faire ?

L'expérience du Montargois montre à quel point c'est important de bien expliquer ce que peuvent être les ODD pour qu'ils soient compréhensibles par tous et ainsi permettre leur mise en application.

Au sein du groupe de Luc Bellière, les salariés ne comprenaient pas ce qui leur était demandé et ne percevaient pas où ils allaient. Dans ce flou sont apparues des réticences.

Il a fallu que chaque ODD soit présenté, expliqué et illustré par des exemples dans la vie quotidienne. Dès lors, chaque salarié a pu se référer à des ODD qui leur semblaient importants. C'est ainsi que l'Agenda 2030 leur a paru simple. Ils ont pu projeter leurs valeurs sur une grille de lecture qui leur était jusque-là inconnue. Cela leur a permis de se reconnaître des valeurs communes avec de nombreux collègues.

Le groupe de Luc Bellière s'est même rendu compte que les choix qu'il avait retenus correspondaient également à ces valeurs.

Finalement, à partir de quelque chose qui paraissait difficile au départ, l'adhésion a été totale.

Peut-on appliquer les ODD dans les entreprises agricoles ?

Les entreprises agricoles sont très directement liées aux territoires ruraux et c'est pour cela que Charles-

Benoît Heidsieck et son association Le Rameau travaillent depuis 2010 avec l'association des maires ruraux de France (NRF)²⁴ et l'Association nationale des pays et pôles (ANPP)²⁵. La dynamique agricole correspond aussi à cette logique décrite par Luc Bellière. Cela montre effectivement une capacité à construire ensemble des solutions quand on essaie de s'inscrire dans une logique de grammaire commune et d'en comprendre le sens.

Dans les territoires ruraux, la pratique de l'ODD 17 devient presque encore plus évidente que pour les grandes métropoles. En réalité, si vous considérez que vous n'avez pas besoin des autres, alors vous faites tout seul, mais lorsque vous sentez que vous ne pouvez pas parvenir à réaliser votre projet, alors vous commencez à construire avec d'autres. L'observation du milieu rural et agricole par Le Rameau avec le Cevalar²⁶ est d'autant plus importante à étudier qu'ils sont en avance sur les autres territoires. On y voit bien les capacités à construire des solutions sur des territoires dits fragiles. Il y a dans ces territoires une véritable capacité à mettre en place des méthodologies pour construire, en collaboration avec les collectivités territoriales, les acteurs économiques du territoire, les citoyens du territoire, des solutions qui permettent un meilleur fonctionnement possible pour tous.

Il est intéressant de constater que quand un projet commun devient le moteur d'un territoire, une forme de chaînage s'opère pour permettre à chacun d'en bénéficier.

Peut-être serait-il nécessaire de créer une fondation sur les territoires pour être à l'écoute de cette capacité des territoires ruraux à être force de propositions. Il faudrait également savoir comment mobiliser des énergies d'expertises d'ingénieries nationales et locales publiques et privées au service de cette dynamique-là.

Sur un territoire, on ne peut pas se focaliser sur une des parties prenantes. Il faut regarder l'entreprise, mais aussi comment les associations d'intérêt général évoluent sur celui-ci, comme sur une échelle plus large par le biais des têtes de réseau qui ont un rôle

23. Persée 3C : Pour l'engagement et la responsabilité sociétale des entreprises, l'économie circulaire, coopérative, collaborative (www.facebook.com/Persée3c/).

24. AMRF : Association des maires ruraux de France (www.amrf.fr/).

25. ANPP : Association nationale des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des pays (<https://anpp.fr/>).

26. CELAVAR : Comité d'étude et de liaison des associations à vocation agricole et rurale (www.celavar.org/).

essentiel pour assurer une coordination. Il faut également observer les communes qui sont les premières à avoir cette volonté de nouvelles dynamiques de co-construction. Ainsi, 76 % des maires considèrent que leur territoire entre dans cette dynamique de co-construction mais 46 % d'entre eux ne savent pas comment cela se passe²⁷.

Si l'on prend l'exemple de Montargis, c'est une partie importante de l'activité du territoire. Les alliances autour de projets communs ont été très fortes puisqu'il y a eu une première AMAP de la région Centre, qui depuis a essaimé. Il doit y en avoir sept aujourd'hui.

Par ailleurs, sur le territoire de Gâtinais Montargois et au sein même de Persée 3C (voir plus haut), il y a des adhérents d'entreprises agricoles qui veulent recruter et le changement de modèle les interpelle aussi. Il existe toute une génération de jeunes agriculteurs qui s'installent et qui veulent faire les choses autrement et surtout sortir de la réflexion exclusive du modèle agricole actuel. Cela signifie s'ouvrir aux autres formes d'entreprises et penser en dehors de la boîte.

Les ODD : des stratégies internationales et nationales à la mise en œuvre territoriale

Les Objectifs de développement durable ont été élaborés et validés par 193 pays et on pourrait se demander comment il serait possible de les mettre en œuvre localement.

Les ODD forment en réalité un lexique commun qui permet de mettre en relation les uns et les autres afin d'avoir un dialogue avec leur territoire sur l'ensemble des enjeux de ce dernier.

À l'exemple des initiatives qui sont prises dans le Montargois pour les entreprises, on s'aperçoit que

cette méthode fonctionne très bien. Il en est de même pour les collectivités locales.

Même si on peut différencier les actions mises en œuvre dans une grande entreprise au regard d'une PME, on se rend compte que le principe des ODD reste le même avec des objectifs communs et une capacité de dialoguer entre entreprises ou entre territoires.

La logique des ODD dépasse le seul cadre administratif ; elle libère le dialogue entre les territoires, les entreprises et l'ensemble des acteurs. C'est un outil qui dépasse la méthodologie de la politique publique pour être vraiment un outil commun de dialogue sur un territoire.

Aujourd'hui, la difficulté est vraiment de faire rencontrer la volonté politique et le pouvoir d'action. Ce lien-là est encore assez ténu. C'est enthousiasmant de voir qu'un territoire comme le Montargois peut se mobiliser et pousse à faire éclore des projets au travers d'une coalition d'actions territoriales.

On ne peut que se réjouir de constater que la volonté politique est présente et très forte et donc que localement il faut mettre en œuvre des projets qui vont venir concrétiser cette volonté.

On peut ici remercier le Comité 21 qui a publié un guide remarquable sur les pratiques des ODD dans les collectivités territoriales²⁸. Avec des éléments très concrets de retour d'expérience sur chacun des ODD, on remarque que ce n'est pas seulement une question de compétences administratives, mais bien celle d'une vision systémique d'un sujet, voire d'un projet global. C'est exactement la même chose pour l'entreprise. On peut remercier également la plateforme « L'innovation territoriale en actions²⁹ » qui permet de donner des clés concrètes sur la création des projets partagés sur un territoire.

Faut-il intégrer l'ensemble des ODD pour parvenir à transformer en profondeur et faire évoluer un projet territorial ou entrepreneurial ?

La question de l'engagement territorial ou entrepreneurial sur la mise en place des ODD s'oriente sur deux démarches qui sont aujourd'hui à égalité.

Il y a d'un côté les décideurs qui en font un outil de communication. L'entreprise ou le territoire concernés ont, dans ce cas, une tendance à prendre les ODD qui les intéressent et tentent de les intégrer le plus justement possible de façon à apparaître comme les plus vertueux possible au regard de l'Agenda 2030. Dès lors, on risque d'avoir un résultat partiel en matière de prise en compte du développement durable.

De l'autre côté, il y a ces porteurs de projets qui s'engagent sur la totalité des 17 ODD et qui en font un véritable outil de transformation et d'évolution pour leur territoire ou leur entreprise.

Dès lors, on peut se poser la question de savoir si on intègre partiellement ou entièrement les ODD dans un projet.

Ensuite, il est nécessaire de se poser la question du « pour quoi faire ? » Est-ce pour répondre à un reporting ou est-ce pour conduire un changement nécessaire au projet que l'on développe ? On voit bien aujourd'hui que les deux tendances sont à l'œuvre et c'est toujours un peu la même chose lorsqu'il s'agit de transformations profondes. Comme pour la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), il y a quinze ans, il y a ceux qui font de belles plaquettes et ceux qui ont compris que le lien avec l'écosystème est quelque chose d'essentiel.

Toutefois, on ne pourra jamais empêcher des entreprises d'afficher des ambitions et de ne pas les respecter. On peut aussi considérer qu'une entreprise se crée sur le besoin d'un marché. *De facto*, même si elle doit se poser la question sur tous les ODD, elle ne pourra pas toujours, de par sa constitution, agir sur l'ensemble.

Ce qui signifie qu'à un moment donné une entreprise ne peut pas changer sa constitution pour agir sur tous les angles. Par contre, elle doit avoir la préoccupation de tous les sujets et se poser la question à chaque fois. C'est là toute la nuance.

Cette articulation entre le pouvoir d'agir et la volonté politique est essentielle.

Ce que l'on constate, c'est que ça fonctionne dans les territoires où il y a cette articulation qui existe entre l'impulsion politique et des acteurs de terrain qui, par leur capacité d'agir, expérimentent ces éléments-là.

On est souvent face à une forme de logique binaire : soit c'est tout, soit ce n'est rien, mais dans la réalité, la transformation que nous vivons va passer par une capacité à gérer et à articuler des tensions permanentes qui vont se résoudre au travers d'une vraie impulsion politique sincère, sérieuse et volontariste.

Finalement, pourquoi les territoires sont-ils si importants ? Tout simplement parce que ce sont des lieux d'expérimentations. Aujourd'hui, qui peut dire sérieusement « je sais ce qu'il faut faire pour pouvoir répondre aux défis de société de demain » ? Personne. Simplement, ce que l'on sait, c'est qu'on est capable d'expérimenter avec la réalité de terrain des choses qui demain peuvent répondre à grande échelle à nos solutions.

Ce n'est plus une approche ascendante et descendante dont nous avons besoin, mais bien d'une capacité d'articuler horizontalement des légitimités complémentaires. C'est cela la véritable co-construction du bien commun.

Quand on considère, dans un écosystème, que l'on a besoin de tous, que l'on respecte et que l'on valorise la place de chacun, alors on peut penser que l'on va réussir à embarquer tout le monde.

Enfin, dans une logique de dynamique d'alliance innovante, on arbitre toujours entre le devoir et le pouvoir. Qu'est-ce que je dois faire et qu'est-ce que je peux faire ? Ce qui est important, c'est d'actionner un troisième levier, celui qui permet de prendre en compte ce que les acteurs ont envie de faire. Ce levier est très important, parce que la confiance ne se crée ni sur le devoir, ni sur le pouvoir. Elle se crée sur l'envie.

27. Étude « Jouer collectif en territoire », Observatoire des partenariats, juillet 2020.

28. Pour l'appropriation de l'Agenda 2030 par les collectivités françaises, voir Comité 21, « Guide pratique pour mettre en œuvre les ODD », novembre 2019.

29. Innovation territoriale en actions, plateforme de l'association Le Rameau : <https://innovationterritoriale.platformecapitalisation.org/>.

Aujourd'hui, nous sommes constitués hiérarchiquement dans un État de droit qui est établi pour protéger la personne physique ou morale et non pour favoriser le faire ensemble. Cela signifie que nous n'avons pas de droit d'alliance.

Il faut parvenir à créer ce droit d'alliance et laisser aux acteurs la possibilité d'inventer par eux-mêmes. Cette nouvelle forme d'alliance à inventer se trouve au carrefour de la capacité de construire les outils et les cadres qui nous permettent d'avancer.

En bref, les propositions :

- traiter les questions de notre temps par une approche globale au travers de la mise en œuvre de l'ODD 17 ;
- faire de la co-construction un élément essentiel des politiques publiques pour permettre une capacité d'action efficace ;
- établir de véritables soutiens des structures publiques et des entreprises afin de permettre les engagements forts des structures d'intérêt général ;

- inciter les entreprises à rechercher le partenariat sociétal, au travers d'une R&D sociétale de terrain, pour travailler à des produits et services répondant aux besoins grandissants d'aujourd'hui ;
- un mode d'apprentissage marqué par la hiérarchie à celui d'un apprentissage par les pairs ;
- établir une alliance de travail commun entre les associations, les collectivités territoriales et les entreprises pour réduire les fragilités et inventer de nouveaux moteurs de croissance et d'emplois ;
- établir des indicateurs de mesure pour déterminer les bases de la réussite collective et reconnaître ainsi et valider les différentes formes de co-construction ;
- créer une fondation sur les territoires pour repérer leur capacité à être force de propositions et repérer les formes de mobilisations des énergies d'expertise ;
- établir autour des ODD un cadre commun avec une volonté politique forte et une autonomie d'action permettant la construction du bien commun.

Nous avons un plan, l'Agenda 2030. Et vous ?

– Vaia Tuuhia et Béatrice Héraud

En guise d'introduction au débat, nous reprenons ici le schéma produit par l'ARDD en août 2019 de façon à montrer les différentes étapes de l'histoire du développement durable. Y est associée l'évolution de la prise en compte du réchauffement climatique.

Loin de la pensée ou des raccourcis émis par certains, tout ceci n'est pas nouveau et mérite que notre société prenne à bras-le-corps les enjeux de ces propositions novatrices pour répondre dès aujourd'hui aux défis communs qui ont commencé à se faire jour.

Un peu d'histoire

Les Objectifs de développement durable (ODD) émergent lors de la conférence des Nations unies de Rio+20³⁰ à Rio au Brésil. Mais, les premières discussions sur le sujet se sont déroulées quelque temps avant en Colombie alors que bon nombre de pays étaient agités par des crises majeures. On assiste, en effet, en 2010, au début du Printemps arabe et, en 2011, au mouvement social « Occupy Wall Street » à New York qui dénonce que seulement 1 % de la planète est plus riche que les 99 % restants.

Cette ambiance de brouhaha social va venir perturber, voire orienter, la pensée et l'élaboration de ces

agendas qui collent au pouls de la société. Il est vrai qu'aux côtés des pays présents, il y a les porte-voix de la société civile, dont font partie les syndicats. C'est dans ce climat et avec l'insistance du Brésil sur les transitions justes et solidaires que l'on parvient à introduire l'économie dans le développement durable et pas seulement en parallèle.

Depuis 2008, le monde traverse une crise, les principales industries des pays de la planète sont entrées dans une période de grande récession inédite jusque-là.

Cela signifie que l'on est également dans une forte interrogation économique qui va influencer sur l'ensemble du processus d'élaboration des ODD de Rio+20.

Entre 2012 et 2013, les discussions portent sur les aspects méthodologiques et les rapports ne se situent plus sur des blocs Nord/Sud mais sur des groupes où les pays avancent ensemble. C'est ainsi, avec une forte participation des pays africains, qu'émergent des idées nouvelles comme sur la paix ou les institutions efficaces, ou encore sur les villes et les communautés durables à partir desquels le constat est fait que ce qui nous réunit, ce sont les territoires.

En 2015, à la conférence d'Addis-Abeba³¹, juste avant l'adoption des ODD, ce sera le sujet des financements qui sera abordé.

30. Objectifs et vision de Rio+20 : Réunion à Rio des dirigeants mondiaux avec l'objectif de renouveler leur engagement politique en faveur du développement durable, en évaluant les progrès et les lacunes restantes en matière de mise en œuvre et en examinant les nouveaux défis. L'accent est mis sur l'intégration des trois piliers du développement durable (économique, développement et protection de l'environnement), l'accélération de la mise en œuvre et le renforcement de la cohérence entre tous les acteurs. Les deux thèmes de la conférence sont une « économie verte » dans le cadre du développement durable et l'éradication de la pauvreté.

31. Programme d'action d'Addis-Abeba : troisième conférence internationale sur le financement du développement, juillet 2015.

En effet, du fait de la grande récession, les pays bailleurs ne répondaient pas à l'appel des pays en difficulté. Cette conférence a permis de réaffirmer la nécessité des engagements de tous, mais aussi de traiter la question des contributions du secteur privé et les questions de propriétés intellectuelles et technologiques qui pourraient en découler.

Finalement, en 2015, on se trouve face au plan de sortie que nous sommes amenés à mettre en place, avec trois types d'orientations incontournables : ne laisser personne de côté et vivre bien sur une planète vivante à conjuguer à travers le monde car tous les pays et tous les acteurs sont concernés.

C'est en septembre de cette même année que sont adoptés les ODD au travers de 17 objectifs et 169 cibles avec une base incompressible que sont les objectifs du millénaire pour le développement³² concernant principalement les pays en développement.

Une attention particulière est portée par Vaia Tuuhia sur les inégalités. Celles-ci ont fait l'objet de nombreuses négociations, notamment avec la Chine et les États-Unis qui ne souhaitaient pas les prendre en compte.

C'est grâce à l'action d'ATD Quart Monde³³ qui avait pris soin d'évaluer les objectifs du millénaire avec leur public composé de personnes très vulnérables qu'est apparue cette notion de faire de l'Agenda 2030 un processus qui doit transformer le monde pour ne laisser personne de côté : « *Leaving no one behind.* »

Comprendre les défis à relever au travers des lunettes ODD

Aujourd'hui, près de la moitié de la population mondiale subit de nombreux phénomènes exacerbés comme la pauvreté, les dysfonctionnements de la santé publique, les inégalités dans l'éducation, les violences faites aux femmes, l'environnement et les océans malmenés, le climat qui se réchauffe...

32. OMD : Objectifs du millénaire pour le développement (ONU).

33. Rapport d'AT Quart Monde 2013-2015.

34. « Baromètre ODD 4D, WECF, Ifop, année 2 », *Association 4D*, 17 juillet 2019.

Dès lors, comment peut-on comprendre cela ? Au travers des 17 objectifs de développement durable, on constate que l'on a affaire à une crise systémique dont il faut comprendre les interactions.

En effet, avec les ODD, cela nous permet de comprendre les défis auxquels on a affaire et nous avons peut-être là une piste à exploiter pour trouver des solutions.

À une crise systémique, réponse systémique

Cependant, nous sommes confrontés au fait que très peu de personnes connaissent l'Agenda 2030 et ses ODD. En effet, seulement 7 à 8 % des Français connaissent ce processus³⁴.

Par contre, ce qui est intéressant, c'est de voir que dans les préoccupations des Français, on y trouve la santé, la paix, la justice et la confiance dans des institutions efficaces.

Ajoutons qu'à la question « Quels sont les acteurs qui sont importants pour le développement durable ? », les Français répondent les entreprises à 88 %, les acteurs de la recherche à 87 %, les collectivités territoriales à 85 %, le gouvernement à 84 %, l'Union européenne à 80 % et les citoyens à 80 %.

C'est ici le constat d'une volonté de co-construction et cela prouve qu'au moins les entreprises et l'État sont attendus par l'ensemble des acteurs sur le sujet.

Les entreprises sont-elles au fait de la prise en compte des ODD ?

Rebondissant sur le constat de Vaia Tuuhia concernant l'attente forte des Français sur l'implication réelle des entreprises pour intégrer les ODD dans leurs activités, Béatrice Héraud constate que, jusqu'à présent, ces derniers sont les acteurs qui se sont saisis le plus vite et le plus fort de l'Agenda 2030.

L'investissement des acteurs économiques se justifie pour au moins deux raisons. D'une part, il s'agit d'une demande de l'ONU au travers du Global Compact³⁵ qui a traité directement avec elles et c'est aussi parce que les entreprises y ont un intérêt.

Il est vrai que l'ONU ne traite qu'avec les États, mais, dans le cas de l'Agenda 2030, il était important de le faire pour bénéficier des financements des ODD par les entreprises et les investisseurs (entre 5 à 7 milliards par an).

Le deuxième intérêt pour les entreprises, c'est la vision holistique du développement durable permettant la collaboration de tous les acteurs. Il s'agit de montrer qu'il ne peut y avoir de développement durable s'il n'y a pas d'environnement sain, de population en bonne santé, qui ait accès à l'éducation, à l'énergie propre, à un logement décent, mais aussi à une économie prospère respectueuse de sa population et à son environnement.

En 2015, les ODD ne séduisent pas tout de suite les entreprises qui vont plutôt se focaliser sur le climat. Celui-ci fait également l'objet de négociations et sa médiatisation est beaucoup plus importante du fait de l'Accord de Paris qui rassemble 195 pays autour d'un consensus.

Pourtant, en 2016, on commence à voir apparaître les pictogrammes sur les ODD dans de nombreuses communications RSE³⁶ des grandes entreprises. Aujourd'hui, les trois quarts des grandes entreprises mondiales communiquent sur les ODD³⁷.

Si l'on a moins de données pour les investisseurs, une enquête réalisée avec Novethic indique cependant que 50 % des investisseurs institutionnels européens (assurance, banques de développement, fonds de réserves) mentionnent les ODD dans leur reporting.

35. Global Compact : www.globalcompact-france.org.

36. La Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est la mise en pratique du développement durable par les entreprises. Basée sur l'impact positif sur la société, le respect de l'environnement, l'économie viable et la participation active des parties prenantes (collaborateurs, clients, fournisseurs, actionnaires ou acteurs du territoire...). (Sources : Novethic).

37. Selon le cabinet conseil PWC. PWC est un cabinet de conseil en matière de responsabilité sociétale pour une société durable et positive.

38. Rapport issu des travaux de la Business and Sustainable Development Commission (Commission des entreprises et du développement durable), lancée à Davos début 2016. Le rapport vise à quantifier économiquement les opportunités que pourraient apporter l'atteinte des 17 Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD).

39. La démarche d'Investissement socialement responsable (ISR) permet de choisir d'investir dans des entreprises qui prennent en compte dans leur modèle de développement des notions qui ne sont pas uniquement financières mais de nature sociale et environnementale. Voir « L'investissement socialement responsable », ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance.

40. Investisseurs à impact : entreprises et investisseurs (souvent issus de l'économie sociale et solidaire) au service de solutions innovantes ayant démontré leur impact au regard des ODD. (Sources : ministère de la Transition écologique.)

Dès lors, on peut se demander « Pourquoi font-ils cela ? »

L'intérêt porté par ces entreprises provient de cette demande forte de l'ONU, mais aussi parce qu'elles ont un intérêt à répondre aux nouvelles attentes que les parties prenantes placent en elles en termes de réduction des impacts négatifs sur les populations et sur l'environnement, ainsi que sur leurs contributions au bien commun (lutte contre le réchauffement climatique, développement de l'économie et de l'emploi sur le territoire...).

Elles y voient aussi un intérêt financier. Il y a, en effet, des opportunités liées au développement durable qui sont chiffrées aujourd'hui à 12 000 milliards de dollars par an. Selon le rapport de 2017 *Better Business, Better World* de Global Compact³⁸, ces opportunités se trouvent dans les domaines comme le logement, les transports, l'énergie, la santé, le changement de modèle d'agriculture, etc.

Par ailleurs, les investisseurs sont de plus en plus regardants quand ils investissent dans les entreprises. Ils utilisent de plus en plus les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, appelés ESG, pour mieux placer leur argent. Ce sont des critères qui, ajoutés aux critères financiers, permettent aux entreprises de montrer aux agences de notation extra-financières leur contribution à l'utilisation de la grille des ODD.

Tout ceci n'est pas encore parfait mais on voit que des investisseurs responsables³⁹ et des investisseurs à impact⁴⁰, qui sont un cran au-dessus des investisseurs responsables, utilisent la grille des ODD pour investir dans des fonds dits « à impact » ou permettant de distinguer les entreprises qui contribuent aux ODD.

Ce n'est encore qu'une minuscule niche avec une vision parcellaire

On peut, bien évidemment, évoquer les contributions concrètes qui sont mises en œuvre comme les efforts sur les processus de production (économie circulaire, sobriété dans l'utilisation des ressources et de l'énergie...) ou la création de produits destinés à répondre à certains ODD (par exemple les produits surprotéinés destinés à lutter contre la faim) ou encore le développement d'énergies renouvelables, des investissements conditionnés à la contribution des ODD (fonds d'impacts, prêts bancaires indexés ESG).

Cependant, il faut nuancer les aspects positifs la pratique des ODD des entreprises et des investisseurs. En effet, les entreprises utilisent beaucoup la communication des ODD et celle de la RSE, mais elles ne les intègrent pas assez dans la communication d'une vision globale des défis mondiaux de la planète (on peut citer l'exemple du manque d'effort sur les inégalités, déploré par l'ONU), ni dans la stratégie des entreprises.

Sur ce dernier point, les entreprises ont encore trop tendance à choisir les ODD dans lesquelles elles vont pouvoir intégrer leurs actions RSE puis elles se concentrent sur les aspects positifs correspondant aux cibles des ODD.

Ce manque de vision holistique occulte les effets négatifs de ces actions alors que les progrès à amener se trouvent justement dans ces aspects souvent néfastes pour l'environnement ou socialement très peu acceptables (voir l'exemple de la voiture électrique dont l'utilisation est positive pour lutter contre le réchauffement climatique et négatif pour l'utilisation des terres rares et parfois exploitées dans des conditions déplorables).

En réalité, il serait intéressant de chercher à intégrer les 17 ODD, aujourd'hui considérés comme les défis mondiaux à relever et validés par consensus, et de revoir la politique RSE de l'entreprise sur cette base afin de définir la politique d'innovation, la raison d'être, ou même le *business model*.

Par ailleurs, on remarque également que les investisseurs et les entreprises développent chacun leurs méthodologies et leurs indicateurs afin de montrer comment ils contribuent aux ODD. Résultat : il n'y a pas véritablement de concertation. Cela provoque un manque de dialogue et de regard commun pour atteindre réellement les objectifs de développement durable. Conséquence : cela provoque un déficit de fléchage d'investissement dans les entreprises les plus contributives.

Pour appuyer cette démonstration, Béatrice Héraud donne l'exemple de l'entreprise Philip Morris qui affirme contribuer aux 17 ODD, y compris à celui consacré à la santé (ODD 3) en vendant des cigarettes électroniques. Sauf que cette entreprise vend quand même chaque année 700 milliards de cigarettes. Dans le même temps, le tabac tue 8 millions de personnes par an dans le monde et la plupart des fumeurs sont situés dans les pays en développement. De plus, un mégot pollue jusqu'à 500 litres d'eau. Enfin, les cigarettes sont parmi les principaux polluants des océans⁴¹.

Il faut rester vigilant quant à une réelle utilisation des ODD et non à seule fin de redorer l'image de marque des entreprises et des investisseurs.

Il nous faut être vigilant sans tomber dans l'« ODD washing ».

Comment avancer avec les ODD ?

D'abord, il est important de regarder en quoi aujourd'hui on continue à investir davantage dans les énergies fossiles que dans les énergies renouvelables. C'est cette logique d'arbitrage qui est importante à la fois sur les budgets, mais également sur les ODD.

En France, il n'y a pas particulièrement de budget national aligné sur les ODD, à la différence de ce qui se fait pour le climat. Cependant, il y a aujourd'hui un certain nombre d'initiatives qui vont nous permettre de regarder où les moyens alloués à la mise en œuvre sont investis.

Par ailleurs, les États ne sont pas nécessairement engagés dans les ODD et les médias n'en parlent pas parce que la complexité de l'application systémique du développement durable ne rentre pas dans la logique des médias qui ont à répondre rapidement aux événements d'aujourd'hui.

C'est pourquoi il est essentiel de convaincre tout le monde sur les ODD.

Aujourd'hui, les ODD ont cinq ans et pendant ces cinq années nous les avons testés. On remarque quand même une évolution, notamment dans les entreprises et dans certaines collectivités territoriales.

Il nous reste dix ans alors que peu de personnes sont mobilisées pour la mise en œuvre des ODD. Alors quels sont les outils existants ?

Nous avons aujourd'hui une boussole avec l'Agenda 2030 et l'outil que sont les ODD nous permet de rentrer dans des logiques de résilience en ravivant les forces vives.

Tous ces outils que l'on a au travers des ODD peuvent être très utiles pour pouvoir commencer à répondre aux crises actuelles.

Depuis 2015, on a cinq priorités globales selon les scientifiques : le climat, la biodiversité, les inégalités, la consommation et la production durable. Ces éléments sont en régression depuis l'adoption des ODD.

Aussi, la Covid-19 permet de remettre les ODD au cœur du monde économique.

Les entreprises ont déjà la lunette de la RSE depuis quelque temps, ce qui a permis de mieux appréhender les ODD par rapport à certains autres acteurs. Ainsi, ils vont pouvoir être un cap de développement pour les entreprises.

D'abord, parce que l'on voit que pendant la crise de la Covid-19, les entreprises les plus vertueuses, c'est-à-dire celles qui ont les meilleures notes environnementales, sociales et de gouvernance, ont le mieux résisté et s'en sont mieux sorties. Elles ont une utilité sociale supérieure aux autres.

Ce qui nous pousse à penser que l'utilité sociale et la prise en compte des besoins planétaires pourraient être la future « Licence to operate », c'est-à-dire l'autorisation d'exploitation pour les entreprises futures.

Un des premiers pas est le fait que certains pays vont conditionner les aides au respect de critères sociaux, fiscaux et environnementaux. C'est ce qui a fait dire à des grands patrons comme l'ancien PDG d'Unilever, Paul Polman, que « les ODD sont le meilleur *business plan* du monde ».

Ajoutons ce regard de Kevin Moss, directeur général du World Resources Institute : « Les marchés plongeront pour les entreprises qui utiliseront des ressources naturelles pour fournir des produits ou services qui auront une valeur sociale limitée. » Ce qui est intéressant également dans cette crise, c'est que, assez vite, on a vu des acteurs économiques, des investisseurs, des cabinets de conseils, des entreprises, prendre la grille des ODD pour réfléchir sur l'après (exemple du cabinet de conseil Parangone).

On voit aussi que ces parties prenantes demandent que chacun des acteurs joue son rôle à la condition d'avoir une feuille de route claire et chiffrée avec des ODD et des trajectoires beaucoup plus claires dans lesquels ils pourraient s'inscrire. C'est vraiment dans cette idée que l'ensemble des acteurs travaillent ensemble pour contribuer à l'atteinte des ODD.

On ne saurait terminer sans cette note positive de la « stratégie du donut⁴² ». Amsterdam vient d'adopter la théorie du donut de Kate Raworth, économiste britannique, pour relancer l'économie de la ville. L'objectif est de satisfaire les besoins de la population tout en respectant les limites de la planète.

Le cercle du centre concerne tous les besoins fondamentaux pour bien vivre, dans la logique d'une justice sociale, selon les ODD. Le cercle extérieur délimite les besoins de la planète : des écosystèmes marins et terrestres en bonne santé, un climat dont la température ne grimpe pas en flèche...

41. Voir « Cigarette Butt Pollution Project », 2018, disponible sur Internet : www.cigwaste.org.

Les filtres de la majorité des 5 600 milliards de cigarettes sont composés d'acétate de cellulose. Ce plastique met plus de dix ans à se décomposer. Un seul mégot pourrait polluer jusqu'à 500 litres d'eau.

42. Pour la « stratégie du donut », voir l'interview de Kate Raworth, économiste britannique, par Nastasia Hadjadji, « Entreprise : comment passer en "mode donut" ? », *L'ADN*, 10 avril 2019

Des Objectifs de développement durable pour quoi faire et quel rôle pour chaque partie prenante, y compris les citoyens ?

Depuis cinq ans que les ODD existent, on se demande très souvent à quoi ils servent et en quoi chacune des parties prenantes peut jouer un rôle pour y répondre. Au-delà des seuls moyens de sensibilisation, existent-ils des projets pour faire prendre conscience de l'intérêt du développement durable ? Quelles sont les mesures qui sont prises aujourd'hui par les pays pour répondre aux ambitions de l'Agenda 2030 ?

En réponse, Béatrice Héraud évoque la complexité de la mise en œuvre des ODD. Aujourd'hui, au travers des plans de relance, on se rend compte qu'ils sont très peu utilisés même si on mentionne des questions environnementales et plus particulièrement celles sur le climat ou, dans une moindre mesure, la question des inégalités. Il est dommage que cela ne soit pas intégré dans la réflexion générale.

Vaia Tuuhia constate, en effet, que les ODD restent difficilement saisissables et trop théoriques pour beaucoup. Seuls ceux qui s'en sortent le mieux sont ceux qui travaillent déjà sur des renseignements d'indicateurs destinés à des logiques d'investissement ou à des logiques de redevabilité, mais pas toujours destinés à la mise en œuvre des ODD.

Il ne faut pas oublier le sens premier de l'Agenda 2030 qui amène justement à cette transformation. C'est pour cela que nous devons transmettre un message assez simple, « Vivre tous sur une planète vivante », pour permettre de travailler sur ces synergies.

À la question du rôle de chacun, on doit aller au-delà des seules questions environnementales et des questions de consommation comme l'utilisation du plastique ou le tri sélectif. En réalité, quelles sont les conséquences de ces actes en amont ?

On reste sur des logiques d'impact qui ne prennent pas en compte la logique globale du développement durable. C'est pour cela que la question de l'éducation est importante. Les programmes scolaires doivent se transformer pour quitter la seule sphère des sciences de la vie et de la Terre (SVT) afin que la question du développement durable soit prise en compte dans son ensemble et ainsi débloquer la

matrice d'approche globale.

Par ailleurs, même si les enseignants disposent d'outils, l'enseignement du développement durable ne doit pas rester cantonné au niveau des initiatives individuelles. Il doit être inscrit dans les programmes et doit venir percuter les autres matières.

Aujourd'hui, on ne doit pas oublier que l'on est dans un processus qui remue dans tous les sens. C'est pour cela que les ODD doivent être une espèce de management agile qui permet de regarder les problématiques de façon transversale.

C'est intéressant de suivre ceux qui essaient de changer la mission de leur travail, notamment au niveau des choix de décision. C'est ici une puissance d'agir avec un impact sur les objectifs de leur mission.

Ajoutons que la concertation avec les parties prenantes ne doit pas se réduire à « j'écoute, je prends et je vois ce que j'en fais » mais doit s'orienter de plus en plus vers un travail commun au travers de la co-construction.

La crise de la Covid-19 a vu apparaître des formes d'initiatives bénévoles communes pour permettre la fourniture de masques ou de blouses. Ce sont là des postures nouvelles qui ont su répondre à la demande pressante de ces matériels. Nous avons sans doute à en tirer des enseignements pour permettre une meilleure perception et une meilleure appropriation pour la mise en œuvre des ODD.

Vers des Objectifs de développement durable mieux connus et des vecteurs de qualité pour les entreprises

Sur la question de la notation et de la valorisation auprès des consommateurs, Béatrice Héraud constate que la valorisation auprès des consommateurs est un véritable problème car les ODD sont assez peu connus des citoyens. Il est donc difficile de leur en parler sans passer par de l'information, voire de l'éducation (voir plus haut).

Concernant la notation d'impact, elle pense qu'elle se développe mais elle estime qu'il sera difficile de percevoir l'apport additionnel d'un produit aux ODD.

Par ailleurs, les indicateurs qui sont actuellement développés aujourd'hui pour évaluer les ODD sont

destinés à l'évaluation de ce que font les États. Côté investisseurs et entreprises, plusieurs méthodologies ont été développées. Tout ceci complique les choses, pour autant, des agences de notation d'impacts comme l'Agence d'évaluation d'impact franco-canadienne mènent des réflexions intéressantes.

Ainsi, notamment du côté du monde de la finance, on essaie d'avoir des mesures qui vont beaucoup plus loin que la simple notation ESG afin de savoir comment les entreprises vont essayer de réduire leurs impacts environnementaux ou sociaux.

En conclusion, il faut attendre quelques années pour obtenir des résultats fiables même si cela reste très complexe à mettre en place (voir l'initiative au niveau du réchauffement climatique développée par Science based targets⁴³).

On commence également à travailler sur la biodiversité, même si cela est très compliqué du fait du nombre d'interactions et donc du nombre de critères à ajouter pour obtenir un indicateur scientifique fiable.

Prise en compte des ODD par les entreprises : engagements contraignants ou liberté d'action ?

Pour Béatrice Héraud, la RSE est à la base une démarche volontaire. L'idée était d'aller au-delà des normes pour les entreprises. Aujourd'hui, on voit que la RSE développe des contraintes légales autour de l'environnement, particulièrement sur le climat. Les entreprises vont être obligées de communiquer sur les actions à mettre en œuvre concernant les ressources et leurs émissions de gaz à effet de serre.

On a aussi l'exemple de la loi relative au devoir de vigilance des sociétés⁴⁴ qui commence à porter ses fruits au niveau international.

Aujourd'hui, les grandes entreprises sont contraintes de cartographier leurs fournisseurs sur l'ensemble de leurs chaînes d'approvisionnement à travers le monde et de prévenir à la fois les risques environnementaux et les risques humains.

Avec la crise de la Covid-19, certains donneurs d'ordre ont totalement arrêté avec leurs fournisseurs en les abandonnant tout simplement : ainsi, des commandes passées avant le confinement n'ont pas été payées et ont laissé sur le carreau des millions de salariés et d'ouvrières au Bangladesh, au Cambodge, en Éthiopie...

En conséquence, il est important de laisser une certaine marge de manœuvre aux entreprises parce que c'est aussi cela qui va les inciter à aller plus loin, mais il faudra aussi procéder à un encadrement dans certains domaines clés sur les questions sociales et climatiques.

Toutefois, il faudrait que les États puissent définir des grandes priorités afin que les entreprises y intègrent leurs actions afin que l'on ait une vue d'ensemble des engagements de l'ensemble des décideurs (économiques et politiques) par le biais des rapports annuels ou des feuilles de route.

C'est pourquoi il est important de travailler à des indicateurs d'impact pour compléter les indicateurs d'État afin de véritablement transformer notre société plutôt que de se contenter de répondre à l'avancée d'ODD qui nous conviennent. C'est une question d'interrelations pour aller dans le sens d'une durabilité forte.

Si on n'arrive pas à se mettre d'accord sur la prise en compte de tous les ODD, au moins qu'on se mette d'accord sur le sens de la durabilité forte.

En bref, les propositions :

- répondre aux enjeux du développement durable par des projets co-construits ;
- l'intégration des ODD par les entreprises doit faire ressortir les efforts fournis sur les aspects environnementaux et sociaux négatifs de leurs projets ;

43. L'initiative sciencebasedtargets.org a pour vocation d'établir des cibles fondées sur la science du climat pour parvenir à une croissance durable tout en se fixant des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

44. Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

- les investisseurs et les entreprises doivent travailler à l'élaboration de méthodes et d'indicateurs communs pour atteindre les ODD sur les mêmes bases ;
- favoriser les investissements vertueux au regard des ODD et au contraire désinvestir dans les filières négatives pour les ODD ;
- faire de l'utilité sociale et des besoins planétaires la boussole pour les entreprises futures ;
- faire des ODD un guide de management agile pour permettre de regarder les problématiques de façon transversale ;
- laisser une certaine marge de manœuvre aux entreprises de façon à les inciter à aller plus loin ;
- demander à l'État de définir des grandes priorités dans lesquelles les entreprises pourraient venir y intégrer leurs actions en faveur du développement durable ;
- travailler à des indicateurs d'impact pour compléter les indicateurs d'État afin de permettre les interrelations allant dans le sens d'une durabilité forte.

Conclusion

– Jennifer De Temmerman et Alain Dubois

Cette situation de crise sanitaire présente de multiples facettes qui assombrissent nos lendemains. Pire, elles nous laissent au milieu d'un monde dans lequel certains d'entre nous seraient tentés, aujourd'hui, de baisser les bras.

Certains sont tentés par la collapsologie et adhèrent aux scénarios d'effondrement, guidés par une vision du monde désespérée où l'organisation humaine se dissoudrait dans les problèmes qu'elle a générés.

Cette situation est étrange car ces mêmes personnes réclament un changement de paradigme sans jamais nous éclairer sur les pistes à suivre pour éviter la catastrophe.

Nos sociétés ont très souvent vécu ce genre de sentiment de péril et de perte. Les faits historiques sont innombrables et bornent chacune des avancées de la marche de l'humain sur ce vaisseau habité de l'univers.

Pourtant, à chaque étape de l'humanité, l'homme s'est relevé. Il a poursuivi sa route avec toujours plus de modernité, toujours plus d'évolution et d'adaptation aux grands défis du monde, toujours en quête de mieux-être dans son organisation sociétale et dans son quotidien.

Aujourd'hui, nous sommes à un tournant délicat que les humains vont devoir prendre avec beaucoup plus d'attention que par le passé.

D'abord, ils devront penser leur patrimoine naturel parce que « sans air pur et sans eau propre, point de salut » selon l'expression consacrée il y a quelques dizaines d'années. Nous sommes maintenant alertés sur les importantes conséquences du réchauffement climatique et sur l'incessante dégringolade de la richesse de la biodiversité.

Mais cela n'est pas tout et notre vie ne s'arrête pas au seul aspect environnemental. Il nous faut nous préoccuper aussi des domaines sociétal, social et économique.

De nombreux enfants, femmes et hommes souffrent encore et toujours de la faim alors que les pays riches mènent un train de vie qui épuise les richesses de la terre.

De nombreux pays n'ont pas l'économie pour faire face aux catastrophes climatiques et aux situations sanitaires critiques.

La Covid-19 nous rappelle que, quelles que soient notre qualité d'intervention pour la santé et notre force économique, nul n'est à l'abri d'un virus inattendu et aujourd'hui incontrôlable.

Autant de signaux d'alerte qui nous obligent à affronter sans circonvolution les priorités à donner pour regarder l'avenir en face plutôt que de se lamenter.

Comme le montrent les contributeurs de cet ouvrage, l'avenir nous appartient et il est de notre devoir de l'améliorer, d'y apporter le progrès nécessaire pour le préserver, le protéger et le transmettre aux jeunes générations dans un état un peu plus convenable, même si elles vont devoir gérer des situations complexes et parfois difficiles.

Nous devons ouvrir de nouveaux horizons où la pure économie ne reste pas le seul point de mire de la conduite de l'humanité. Elle doit être un moteur, certes, mais elle doit surtout faire partie d'un ensemble de propulseurs pour l'avenir au même titre que l'environnement, la santé, l'éducation et l'égalité entre les femmes et les hommes ou encore simplement l'aménité de voisinage.

C'est pour cela qu'au travers de ce fascicule, les ODD de l'Agenda 2030 établissent le chemin que chacun des acteurs institutionnels, des acteurs d'entreprises, des acteurs d'intérêt général, des acteurs académiques, mais aussi et surtout l'ensemble des citoyens doivent emprunter afin de répondre à ce devoir d'alliance. Il est nécessaire de faire advenir un partenariat global, si bien décrit dans l'ODD 17, autour d'actions qui mèneront vers le bien commun et répondront ainsi à cette belle idée du « pouvoir de vivre ».

Dès lors, à ce point de bascule décrit dans le rapport de *La grande transformation* du Comité 21, prenons soin de la vie et sachons regarder le progrès et la modernité de notre science comme des avancées au service de la vie et de la nature. Consacrons le génie de l'être humain à ouvrir cette nouvelle voie pour l'humanité vers un monde durable et désirable.

Annexe

Cibles des Objectifs de développement durable liées à cette réflexion

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté.

Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.

3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement

les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments.

3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux.

Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles.

4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle

et de la contribution de la culture au développement durable.

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

5.b Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes.

5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.

6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.

6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau.

6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation.

6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.

7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.

7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie.

Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous

8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.

8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.

8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable.

9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.

Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial.

11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action

intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux.

Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement.

12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

12.4 D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.

12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.

12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.

12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.

12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur

permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables.

12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées.

Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.

13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires.

13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent

étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.

Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.

Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.

15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial.

15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.

15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.

15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.

15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement.

Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.

16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial.

16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.

16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés.

17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux

les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.

17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord.

17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications.

17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques.

17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.

17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable.

17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.

17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement.

Les intervenants

Bettina Laville : Conseillère d'État honoraire, directrice de cabinet de Brice Lalonde puis conseillère sur les questions d'environnement auprès de deux Premiers ministres, Pierre Bérégovoy et Lionel Jospin, et du président de la République François Mitterrand, elle a présidé le conseil scientifique des solutions de la COP21. Elle est membre du conseil scientifique de l'Institut Mines-Télécom, présidente fondatrice du Comité 21 et rédactrice de la revue *Vraiment Durable*.

Brice Lalonde : Brice Lalonde a été candidat à la présidence de la République (1981), ministre de l'Environnement (1988-1992) et maire de Saint-Briac-sur-Mer (1995-2008). Il a été sous-secrétaire de l'ONU chargé de la conférence Rio+20, puis ambassadeur à l'ONU et chargé du climat (2008-2011). Ancien président des Amis de la Terre France dans les années 1970, il est aujourd'hui président de EDEN (Équilibre des énergies) pour la décarbonation de l'économie française.

Charles-Benoît Heidsieck : Diplômé de l'École supérieure de commerce, il est président du Conseil d'orientation du Rameau qu'il a fondé en 2006. Le Rameau est un laboratoire de recherche empirique sur les alliances innovantes au service du bien commun.

Luc Bellière : Ingénieur et docteur en sciences, il est membre du CJD et a fondé en 2008 Ana Bell Group (groupe d'entreprises partagé avec les salariés). Il est président fondateur de Persée 3C (pour l'engagement et la responsabilité sociétales des entreprises, l'économie circulaire, coopérative et collaborative).

Vaïa Tuuhia : Elle est déléguée générale de l'Association 4D, membre du Conseil national pour la solidarité internationale et le développement, membre du collège sur la transition énergétique.

Béatrice Héraud : Elle est rédactrice en chef RSE chez Novethic.

Table des matières

01	Préface
05	Le jour d'après : par où commencer ?
06	Par où commencer ?
07	Quelle transformation pour répondre à cette période de basculement ?
09	Quels chantiers choisir ?
12	En bref, les propositions
15	Réfléchir au monde de demain, vers un partenariat global
15	Jouer collectif pour répondre aux défis communs
15	L'ODD 17 : une nécessité ou une opportunité ?
16	Trouver chez les autres partenaires une capacité d'action
16	Quels sont les signes visibles de faire du « jouer collectif » une nouvelle philosophie politique ?
17	Alors, comment agir aujourd'hui ?
18	Le bassin montargois, un cas pratique de co-construction entrepreneuriale pour une performance globale
19	Les ODD pour l'entreprise, pour quoi faire ?
19	Peut-on appliquer les ODD dans les entreprises agricoles ?
20	Les ODD : des stratégies internationales et nationales à la mise en œuvre territoriale
21	Faut-il intégrer l'ensemble des ODD pour parvenir à transformer en profondeur et faire évoluer un projet territorial ou entrepreneurial ?
22	En bref, les propositions
23	Nous avons un plan, l'Agenda 2030. Et vous ?
23	Un peu d'histoire
24	Comprendre les défis à relever au travers des lunettes ODD
24	À une crise systémique, réponse systémique
29	En bref, les propositions
31	Conclusion
33	Annexe
39	Les intervenants

Derniers rapports et études :

12_2019 : Renforcer l'information des Français sur l'Union européenne :
le défi du cycle européen 2019-2024
Rémy Broc, Rémi Lauwerier, Théo Verdier

01_2020 : Pour travailler à l'âge du numérique, défendons la coopérative !
Jérôme Giusti, Thomas Thévenoud

02_2020 : Financement de la vie politique en France :
11 propositions pour insuffler de la justice
Émeric Bréhier, Hugo Le Neveu-Dejault

06_2020 : Défendre les droits des personnes intersexes :
pour une évolution ambitieuse du droit et des pratiques
Flora Bolter, Anne-Lise Savart

07_2020 : La rémunération du travail politique,
sous la direction de Éric Kerrouche et Rémy Le Saout

08_2020 : Construire la résilience territoriale pour anticiper les chocs à venir,
Coordination « bouclier anti-Covid » des maires franciliens (COMIF)

**Collection dirigée par Gilles Finchelstein
et Laurent Cohen**

© Éditions Jean-Jaurès
12, cité Malesherbes - 75009 Paris

www.jean-jaures.org



fondationjeanjaures



@j_jaures



fondation-jean-jaures



www.youtube.com/c/FondationJeanJaures

Fondation
Jean Jaurès
EDITIONS